



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance

Mardi 28 mai 2024 à 19H30

Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel du 17 mai 2024, s'est réuni le mardi 28 mai 2024 à 19 heures 30, à Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de RETIERS.

Etaient présents :

AMANLIS	M Loïc GODET (<i>sauf DCC24-037-038-040</i>), MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, Thérèse MOREAU, M Hubert PARIS,
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS, M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY,
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER,

Etaient excusés :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, (<i>donne pouvoir à Mme Mireille COLLEAUX</i>)
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, (<i>donne pouvoir à M Luc GALLARD</i>)
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Séverine RAISON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, (<i>donne pouvoir à M Dominique CORNILLAUD</i>) – <i>Présente aux DCC24-033-034-035</i>)
	M François GOISET, (<i>donne pouvoir à Mme Anne JOULAIN</i>)
	M Pierric MOREL,
	MME Martine PIGEON, (<i>donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE</i>)
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD
MARTIGNE-FERCHAUD	M Alain MALOEUVRE, (<i>donne pouvoir à M Patrick HENRY</i>)
THOURIE	M Cédric DANIEL, (<i>donne pouvoir à M Daniel BORDIER</i>)

Nombre d'élus communautaires : Présents : 32 ; Pouvoirs : 7 ; Votants : 39

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté liste les personnes excusées.

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 mars 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers, est nommé secrétaire de séance.

Considérant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du PV du Conseil communautaire du 26 mars 2024

PROJETS DE DELIBERATIONS	
Intervenant	Thématique
	MOBILITES
M.BORDIER Immergis (M.Cuéant)	1. Elaboration du plan de mobilité simplifié: présentation/validation du diagnostic/orientations/scénario
M.BORDIER	2. Mise en place du Comité des partenaires
	TRANSITION ECOLOGIQUE
M.HENRY	3. Présentation et approbation de la stratégie agro-écologique 2024-2030
	NUMERIQUE
M.GODET	4. Présentation et validation de la feuille de route des usages du numérique
	HABITAT
M.BORDIER	5. Programme Local de de l'Habitat (PLH3) : Présentation du bilan 2023
	SPORT
M.SORIEUX	6. Approbation des tarifs d'interventions du Service des sports auprès des établissements scolaires, clubs, Accueil de loisirs sans hébergement et du public pour l'année 2024-2025
	RESSOURCES HUMAINES
M.CORNILAUD	7. Mise à jour du tableau des effectifs (création de postes suite à la reprise des missions de l'Office des sports ...)
	ASSAINISSEMENT
M.HENRY	8. Présentation du rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif)
	CONTRACTUALISATION
M.GALLARD	9. Approbation de la Convention de financement relative au dispositif "Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025" avec la RÉgion Bretagne
	10. Contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028 : approbation de la programmation "fonctionnement" pour 2024
	INFORMATIQUE
M.GODET	11. Adhésion au groupement d'intérêt public RESAH
	ECONOMIE
M.PARIS	12. Zone d'activités de la chauvelièrre JANZÉ – Cession d'un ensemble immobilier et foncier (ancien site Kenwood) à la Société MOG : abrogation de la délibération du 12/12/2023 et prise d'une nouvelle délibération
	13. Versement d'une aide financière sous forme d'avance remboursable à la Société My Lab
	Actes pris dans le cadre des délégations de compétences
M.GALLARD	14. Communication des délibérations prises par le Bureau communautaire vertu des délégations consenties
	15. Communication des décisions prises par le Président vertu des délégations consenties

MOBILITE

DCC24-033

OBJET : VALIDATION DU DIAGNOSTIC ET DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLAN MOBILITE SIMPLIFIE

Monsieur Daniel BORDIER, Vice-président en charge de l'Habitat et des Mobilités présente le rapport suivant :

En septembre 2023, Roche aux Fées Communauté (RAFCOM) a lancé l'élaboration de son Plan Mobilité Simplifié, avec le cabinet IMMERGIS, en trois phases : un diagnostic, des orientations stratégiques et un plan d'actions.

Le but du diagnostic est de présenter de manière exhaustive les enjeux de mobilité propres au territoire et d'élaborer le plan d'actions pour répondre aux besoins identifiés.

Cet objectif a nécessité tant une analyse technique et territoriale, que des échanges avec les partenaires locaux et la population.

Le diagnostic présenté regroupe ces différents éléments et alimente la réflexion de la collectivité pour les orientations majeures de sa stratégie de mobilité, sur les 10 prochaines années (2024-2033), dans la perspective du futur RER Rennais, avec une proposition de 3 scénarii de déploiement de la future offre de mobilité.

Principaux points du diagnostic

Le premier principe à rappeler qui impacte l'ensemble du diagnostic est que le territoire appartient pour la vaste majorité des communes, à l'aire d'attraction de la ville de Rennes. Ce constat traduit l'importance des axes de déplacements Nord-Sud que sont la 4 voies et la ligne TER Rennes-Châteaubriant.

Ces deux infrastructures constituent la colonne vertébrale des mobilités pour le territoire.

L'offre de mobilité « structurante » sur le territoire se décompose, comme suit, tant en termes d'infrastructures que de services :

- ✚ Ferroviaire : RAFCOM comprend deux gares et deux haltes ferroviaires sur la ligne reliant Rennes à Châteaubriant (Loire-Atlantique). Cette ligne est en forte augmentation de fréquentation et de trafic, suite aux travaux de régénération ;
- ✚ Routière : Le territoire est traversé par trois axes majeurs avec la route départementale 173 (Axe Rennes-Angers en passant par Janzé- Le theil-de-Bretagne- Retiers et Martigné- Ferchaud), la route départementale 777 (Bain-de-Bretagne -Vitré en passant par Janzé et Amanlis) et route départementale 178 (Châteaubriant-Vitré en passant par Martigné-Ferchaud et Forges-La-Forêt).

- ✚ Réseau de cars : Réseau BreizhGo, composé de la ligne 22 « Retiers <-> Rennes » et de branches de la ligne 3 « La Guerche-de-Bretagne <-> Rennes » en complément et correspondance de l'offre ferroviaire
- ✚ Transport à la demande : Service Mobilifée mis en place par RAFCOM avec un public ciblé (le Hangar, personnes âgées, insertion professionnelle)
- ✚ Aires de covoiturage : seize recensées dont six majeures sur l'axe routier Rennes-Angers.

Atouts du territoire :

- Ligne Rennes <-> Châteaubriant, rayon de l'étoile ferroviaire de Rennes et inscription d'un projet de modernisation de la ligne inscrit au contrat de plan Etat-Région en abrégé, CPER, (Etude à l'actuel, travaux au prochain).
- Des flux majoritairement axés vers Rennes Métropole ou au sein de Roche aux Fées Communauté (notamment irrigués par la 2x2 voies).
- Un schéma des itinéraires cyclables de et vers Retiers, étendu à Janzé et Martigné-Ferchaud aboutissant à une mise en œuvre opérationnelle.
- Un transport à la demande existant et un fonctionnement éprouvé, des évolutions sont envisageables.

Faiblesses du territoire :

- Des habitudes de déplacements fortement tributaires de la voiture individuelle
- Une temporalité « longue » pour la mise en œuvre du « RER rennais » (2034 !)
- Un recours faible au covoiturage, au regard du potentiel de cette solution de mobilité
- Un écosystème vélo à développer, tant en matière d'aménagements que de services
- Un transport à la demande ne répondant pas/plus aux besoins actuels (forte augmentation de son usage dû au vieillissement de la population) et nécessitant d'être redimensionné.

Pour confirmer les orientations stratégiques et commencer à travailler sur la feuille de route, un forum de la mobilité, réunissant une soixantaine d'acteurs, a été organisé le 15 février 2024.

L'objet était de partager des expériences de territoires sur l'offre de mobilité (covoiturage organisé pour les salariés, transports en commun pour la population avec un mixte de transport à la demande, de rabattement vers les lignes régulières, verdissement de la ligne TER, déploiement de bornes électriques et présentation d'un schéma vélo à l'échelle d'un établissement public de coopération intercommunale).

Il s'agissait ensuite de débattre des grands enjeux sur le territoire de RAFCOM, en interactions avec les territoires voisins. La finalité de cet exercice était d'avoir un retour des participants et une estimation de la pertinence des actions ainsi que de leur spatialisation. Sur vingt-huit actions ressorties lors du forum, quinze ont été retenues.

La stratégie définie pour répondre à ces actions repose sur **les 4 orientations suivantes –**

Première orientation : Renforcer et développer les transports structurants

- ✓ Action 1 – Faire de la ligne Rennes <> Châteaubriant le cœur de l'offre de mobilité
- ✓ Action 2 – Développer le maillage des transports en commun dans une logique de rabattement vers les pôles
- ✓ Action 3 – Structurer l'intermodalité et favoriser la multimodalité

- ✓ Action 4 – Organiser l'accessibilité technique et tarifaire aux réseaux de transports

Deuxième orientation : Foisonnement de l'offre par une multiplication des solutions de mobilités

- ✓ Action 5 – Développer le covoiturage organisé à destination des salariés
- ✓ Action 6 – Réorganiser l'offre de transport à la demande intercommunale
- ✓ Action 7 – Favoriser l'accompagnement des publics en situation de difficulté face à la mobilité
- ✓ Action 8 – Développer une offre d'autopartage

Troisième orientation : Favoriser les mobilités décarbonées

- ✓ Action 9 – Accompagner le développement de véhicules à motorisation verte
- ✓ Action 10 – Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur cyclable intercommunal
- ✓ Action 11 – Enrichir les services vélos complémentaires

Quatrième orientation : Communication, animation, sensibilisation et accompagnement vers les mobilités alternatives à la voiture individuelle

- ✓ Action 12 – Communiquer sur les offres de mobilité
- ✓ Action 13 – Conseiller et orienter les usagers
- ✓ Action 14 – Mettre en place des actions événementielles
- ✓ Action 15 – Accompagner les plans de mobilité pour les employeurs et les scolaires.

Pour le déploiement de la stratégie, trois scénarii sont proposés en fonction du niveau d'ambition visé par RAFCOM avec :

1er scénario : accompagner les mobilités décarbonées dont l'objectif est de promouvoir les alternatives à la voiture solo (vélo, covoiturage) et à encourager la solidarité pour répondre aux besoins de mobilité. Neuf actions sur quinze sont concernées par ce scénario. Le rôle de RAFCOM est d'améliorer l'existant.

2ème scénario : renforcer la place des mobilités alternatives en mettant en place une ligne régulière entre les pôles et zones d'activités économiques. Les quinze actions du plan précité sont concernées avec la mise en place du versement mobilité.

3ème scénario : vers un territoire éco mobile en projetant le développement d'une offre en commun structurée autour des trois centralités du territoire. Les quinze actions du plan sont activées avec une organisation du territoire orientée en rabattement vers Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud.

Le COPIL a privilégié le 3^{ème} scénario sous réserve de sa faisabilité en moyens humains, technique et financière.

L'activité va se poursuivre par un travail approfondi de ces actions en ateliers, en fonction du choix de scénario arrêté, avec une caution des acteurs notamment de la Région Bretagne sur leurs faisabilités.

Pour rappel, le financement des actions pourra être pris en charge via **la levée du versement mobilité auprès des employeurs privés et publics (onze salariés et plus) à condition de mettre en place un service de transport collectif. Le versement mobilité pour RAFCOM est estimé entre 400.000 et 600.000€ par an.**

Vu l'avis favorable de la Commission Habitat-Mobilités du 4 avril 2024 et du Bureau communautaire en date du 14 mai 2024, Il est vous est proposé :

- ♦ *De valider le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Mobilité Simplifié ;*
- ♦ *De valider les quatre orientations stratégiques et de retenir le scénario n°3 de déploiement « vers un territoire électro mobile » proposés dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Le Président,



 **Roche aux Fées**
COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,



 **Roche aux Fées**
COMMUNAUTÉ

Thierry RESTIF

INTERVENTIONS :

Chrystelle BADOUD, Conseillère municipale, Martigné-Ferchaud : Comment est calculé le versement mobilité ? comment cela fonctionne ?

Daniel BORDIER, Vice-Président en charge de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Mobilité :
La création du versement mobilité (VM) nécessite la mise en place d'une ligne régulière de transports collectif. Y sont assujettis les employeurs privés et publics qui emploient plus de 11 salariés

Luc GALLARD, Président : Ce versement n'est pas neutre et engage la Collectivité en termes de moyens à engager. Il est parfois difficile de répondre à tous les besoins des entreprises. C'est un réel sujet et la Région Bretagne nous invite à rejoindre le syndicat de transport qui va bientôt voir le jour, il y a une vraie nécessité de dépasser nos territoires. Il y a des sujets comme la tarification unique pour laquelle on nous sollicitera vraisemblablement pour apporter une contribution financière... Le PMS est ambitieux et il repose essentiellement sur le transport collectif. Nous sommes un territoire rural et de nombreuses personnes ont encore besoin de leur véhicule. L'idée est de se tourner vers le transport collectif et il faudra y mettre les moyens mais en y travaillant progressivement.

Monsieur LURDOS, Cabinet Immergis : Il existe des exonérations pour certains employeurs. Le taux de versement varie selon la taille de l'EPCI. Par ex pour RAF Communauté, il serait au maximum de 0.525%.

Fabienne PEIGNE, Directrice Générale Adjointe, RAFCOM : Il y a une gamme de taux qui est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire, lorsqu'il est décidé de mettre en place le versement mobilité. L'URSSAF assume la levée d'impôt, ce qui nécessite en amont une communication auprès des entreprises. Il existe des règles d'exonération sur les apprentis par exemple. Une évaluation a été réalisé auprès de l'URSSAF et de la MSA.

Chrystelle BADOUD, Conseillère municipale, Martigné-Ferchaud : Cela pourra permettre à certains publics de se rapprocher de l'emploi. Ce qui est intéressant sur certaines zones.

Luc GALLARD, Président : Nous avons de nombreuses idées et cela reste à creuser. Comment rejoindre la ligne 22, le TER pour se diriger vers d'autres bassins d'emplois. Il a été constaté des flux vers Vitré, La Guerche de Bretagne. Pour ces dernières, on pourrait peut-être créer des lignes de co-voiturage. Vitré a expérimenté des choses qui semblent connaître un certain succès. Il faudra faire des choix.

Benoît LUGAND, Adjoint au Maire, Retiers : Les documents fournis sont très intéressants. Cela permet de mesurer l'impact des mobilités sur la stratégie de développement de notre territoire. Notre plan d'action ainsi que celui des intercommunalités environnantes est

indispensable. Cependant, lorsque l'on regarde Rennes Métropole, qui a une panne de métro depuis plus de 7 mois, nous pouvons développer le maillage que l'on veut, cela nous pénalise fortement. Avoir une rapidité de transport très forte pour se rendre à Rennes, c'est bien, mais si à l'arrivée, le temps de transport se rallonge par rapport à d'habitude cela pénalise l'adhésion de nos populations à ces moyens de transports. Je crois beaucoup au transport en commun et peu au co-voiturage.

Je souhaite qu'on minimise les actions dans ce domaine-là. Nous sommes dans un monde du travail qui évolue. Sur le bassin Rennais, les entreprises donnent énormément de flexibilité à leurs salariés sur l'organisation de leur temps de travail. Pour faire du covoiturage, il faut avoir une synchronisation de l'organisation personnelle avec les personnes qui covoiturent. Les entreprises du bassin Rennais accordent une grande liberté dans les horaires de travail de leurs salariés. Aujourd'hui, l'arrivée au travail est quasiment généralisée et autorisée entre 07h00 et 10h00 et des départs entre 16h00 et 19h00. Il y a également une généralisation du télétravail et des semaines à 4 jours.

Luc GALLARD, Président : A ce jour, la réflexion se concentre sur le transport collectif vers Rennes métropole. Le RER est également un projet entre Rennes Métropole et nous. D'autres modes de transports sont en réflexions mais pour d'autres destinations.

Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion : J'ai rencontré avec le Maire de Corps-Nuds, M. Matthieu THEURIER, Vice-Président délégué à la mobilité et aux transports à Rennes Métropole. Nous avons échangé sur les embouteillages en arrivant à Vern s/ Seiche. Ces embouteillages sont dus à des gens qui habitent hors métropole. Le travail sur la mobilité doit se faire avec les EPCI se trouvant en dehors de la métropole. D'où l'importance d'ici 10 ans, de créer une halte ferroviaire au niveau du Bois de Teillay. Ce qui permettrait aux populations d'Amanlis, Brie, Chanteloup d'utiliser cette halte ferroviaire plutôt que d'aller en gare de Janzé ou Corps-Nuds. Sur la ZA du bois de Teillay, il y aura bientôt plus de 400 salariés, avec des entreprises de services qui arrivent comme Maylab soit une centaine de salariés supplémentaires en janvier 2025. Rennes Métropole est consciente des problématiques rencontrées.

Benoît LUGAND, Adjoint au Maire, Retiers : Les usagers du TER sont inquiets car actuellement le temps de trajet en train n'est pas négligeable. L'ajout d'une halte va accroître ce temps. Il faut en contrepartie augmenter la vitesse sur la ligne.

Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion : L'augmentation de la vitesse sur la ligne est prévue courant 2026/2027 avec l'ajout d'un 8^{ème} trajet. La halte du Bois de Teillay ne sera pas une halte systématique mais uniquement sur des horaires du matin et du soir.

Benoît LUGAND, Adjoint au Maire, Retiers : Les premières lignes du matin sont essentiellement dédiés aux scolaires. S'il devait y avoir un halte, l'arrêt ne pourrait se faire qu'à une heure plus tardive

Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion : Il faudra être imaginatif. On y travaille. Nous avons la problématique du contrat plan Etat/Région, car pour avoir plusieurs rotations toutes les demi-heures, il faut moderniser la ligne. Cela ne sera pas avant 2032/2035. Nous y travaillons à court et moyen terme avec Rennes Métropole.

Luc GALLARD, Président : Dans le cadre du syndicat qui est en voie de structuration avec la région Bretagne, il est prévu un adossement sur des bassins de mobilité. Il s'agit de groupe de travail avec les EPCI frontaliers (Rennes métropole, Bain de Bretagne...) afin de travailler sûr des sujets communs et concrets.

Daniel BORDIER, Vice-Président en charge de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Mobilité: Il y a beaucoup de choses à affiner et cela mérite une étude plus précise. Nous avons encore du travail pour affiner le plan d'action.

MOBILITE

DCC24-034

OBJET : PLAN MOBILITE SIMPLIFIE : CREATION DU COMITE DES PARTENAIRES

Monsieur Daniel BORDIER, Vice-président en charge de l'Habitat et des Mobilités présente le rapport suivant :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des transports et notamment l'article L. 1231-5 modifié par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités Loi d'Orientation des Mobilités,

VU la délibération du Conseil communautaire de Roche aux Fées communauté du 30 mars 2021 (DCC21-026), portant sur la prise de compétence organisation de la mobilité,

Considérant que la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 prévoit que chaque autorité organisatrice de la mobilité instaure un comité des partenaires ;

Considérant que la composition et les modalités de fonctionnement du comité sont fixées par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ;

Considérant que dans cette instance consultative, doivent être associés a minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ;

Considérant que sa mise en place a pour objet de garantir un dialogue permanent entre les autorités organisatrices de la mobilité, les usagers/habitants et les employeurs et ainsi permettre une meilleure compréhension des enjeux liés à la mise en place de services de mobilités ;

Considérant qu'un règlement intérieur est proposé afin de définir les modalités de fonctionnement de cette instance ;

Considérant que ce comité des partenaires sera consulté par la collectivité au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de :

- L'adoption du document de planification élaboré pour la politique mobilité
- L'offre de mobilité
- La politique tarifaire
- La qualité des services
- L'information aux usagers
- L'instauration ou l'évolution du taux du versement mobilité.

Considérant qu'il est proposé de définir le comité des partenaires selon la répartition suivante :

Collèges	Structures	Nombre de représentants
Roche aux Fées Communauté et ses partenaires institutionnels	Roche aux Fées Communauté, Etat, Région Bretagne, Département d'Ille-et-Vilaine, Syndicat d'urbanisme, syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35), collectivités voisines	17
Les représentants des employeurs	Représentants des entreprises, Union des commerçants et artisans	4
Les représentants de partenaires thématiques	Associations d'usagers des transports, services d'aides à domicile, France travail, mission locale, association tremplin conseil en mobilité, relais pour l'emploi, Point Accueil Emploi, Service Jeunesse communautaire, covoiturage, club de cyclotourisme	10
Les représentants de la société civile	Habitants	2

Par suite de l'avis favorable de la Commission Habitat-Mobilités du 4 avril 2024, il est vous est proposé :

- ♦ *D'approuver la création et la composition du comité des partenaires telle que présentée ci-dessus,*
- ♦ *D'approuver les modalités de fonctionnement mentionnées dans le règlement intérieur annexé,*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Le Président,

 Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,

 Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ

Thierry RESTIF

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

DCC24-035

OBJET : ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE AGROECOLOGIQUE

Monsieur Patrick HENRY, Vice-Président en charge de l'Agroécologie, de l'Eau et de la Biodiversité présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Dans le cadre de la compétence optionnelle comprise dans la protection et la mise en valeur de l'environnement, Roche aux Fées communauté réalise des actions en faveur de l'agriculture depuis plusieurs années.



Le Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET- de la Communauté de communes comporte d'ailleurs un axe orienté vers l'agriculture.

La stratégie agroécologique présentée aujourd'hui doit permettre de relever en totalité ou partiellement quatre des défis du projet de territoire de Roche aux Fées Communauté qui sont les suivants :

- Le défi agroécologique
- Le défi de l'eau
- Le défi du foncier
- Le défi technologique

La stratégie agroécologique doit permettre de clarifier les actions de la collectivité sur ce sujet.

2. METHODOLOGIE DE CONSRUCTION DE LA STRATEGIE AGROECOLOGIQUE

Le groupe de travail constitué par des élus des commissions TEE (transition énergétique et écologique) et Développement économique s'est réuni à quatre reprises dont deux fois en présence des partenaires.

Le lancement de l'élaboration a eu lieu lors de la commission TEE du mois de septembre 2023 selon le calendrier ci-dessous :



Les différentes phases du projet ont été le diagnostic, les enjeux et le plan d'actions.

Le diagnostic réalisé s'est basé sur le diagnostic du projet du territoire validé lors du Conseil communautaire de janvier 2023, de la fiche agricole ainsi que du profil énergie-climat de Roche aux fées Communauté mis à jour par la Chambre d'agriculture en 2023.

Le diagnostic complet est présenté dans le document rédigé. La synthèse peut se résumer en quelques chiffres :

- ✓ 434 exploitations (-24% en 10 ans), soit 12% d'emplois agricoles
- ✓ 364 chefs d'exploitation ont + de 50 ans
- ✓ Linéaire de haies : + 230 km en 10 ans
- ✓ 47% des groupements des entreprises de sécurité privée (GES) du territoire ont une origine agricole.
- ✓ Production d'énergies renouvelables liée directement à l'agriculture : 4% chaufferies et 8% méthanisation
- ✓ 9% des exploitations en agriculture biologique (x2 en 10 ans).

En a découlé une matrice AFOM complété par le groupe de travail et les partenaires.

Atouts	Faiblesses
<i>NOMBREUSES EXPLOITATIONS SUR LE TERRITOIRE : 12 % DES EMPLOIS SONT DES EMPLOIS LIES AU SECTEUR AGRICOLE</i>	Transmission des exploitations : de nombreux chefs d'exploitation ont plus de 50 ans (chiffres RA 2020) : 364/649
<i>EXPLOITATIONS AVEC BOVINS : MAINTIEN ET ENTRETIEN DU BOCAGE</i>	Emission des GES importantes liées à l'élevage bovin : 47% des GES du territoire (méthode Energies)
<i>STRUCTURES AGRICOLES NOMBREUSES SUR LE TERRITOIRE - NOMBREUX GROUPES D'ECHANGES ET DE SOUTIEN</i>	Fertilisation azotée (et phosphorée) Qualité de l'eau mauvaise (3% des masses d'eau en bon état sur le département d'Ille-et-Vilaine)
<i>FILIERES LAITIERE ET BOVINE BIEN IMPLANTEES AINSI QUE LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES</i>	Manque de connaissances du grand public sur le travail des agriculteurs et de leurs activités
<i>DIVERSITE DES PRODUCTIONS</i>	Manque de main d'œuvre agricole

AGRICULTEUR = ACTEUR DES TRANSITIONS ET DU PAYSAGE PRAIRIES ET BOCAGE = STOCKAGE DE CARBONE	
Opportunités	Menaces
Transition des exploitations vers le bas carbone Actions du PCAET favorables- aides vers la décarbonation (financements, diagnostics carbone)	Diminution du nombre d'exploitations Quid de la reprise des exploitations ? Artificialisation des sols : quid foncier/bocage/érosion ?
Développement de la filière bois et des réseaux de chaleur (complément de revenus) Développement de la filière bois de bocage	Augmentations des surfaces en culture au détriment de l'élevage Changement climatique
Agriculteur= producteur d'énergies renouvelables pour complément : méthanisation, photovoltaïque, filière bois	Dépendance aux énergies fossiles Dépendance aux aides financières
Développement des autres filières à envisager comme la filière chanvre	Diminution des surfaces enherbées (moins de puits carbonés)
Vente directe Loi Egalim : produits bio et locaux obligatoires dans les cantines à hauteur de 20%.	Endettement des exploitations
Stratégie régionale agricole	
Lien à consolider entre les agriculteurs et l'agro-industrie	

Cette stratégie s'appuie sur les postulats et principes suivants :

- ✓ Accompagner les dynamiques collectives mais ne pas faire à la place des autres acteurs. Le défi est d'embarquer ces acteurs.
- ✓ Faire évoluer/évaluer les systèmes de production à moyen et long terme.
 - *Par exemple, la méthanisation bien réfléchi et bien menée est favorable aux systèmes agroécologiques (moins de phytosanitaires) et peut les améliorer (meilleures conditions sanitaires des effluents d'élevage)*
- ✓ Donner du sens et permettre aux élus de faire des choix
 - *Par exemple, le développement de la filière bois repose sur un fonctionnement collectif qui a fait ses preuves et permet de valoriser le bois local en entretenant les haies, donc en les valorisant. La filière a un effet positif sur la protection du bocage.*

Ainsi, les pré-requis politiques pour l'élaboration de la stratégie sont :

- ✓ De prioriser les actions sur lesquelles la collectivité produit un **effet levier**
- ✓ De tenir compte des **capacités financières** de l'établissement public de coopération intercommunale à porter les actions.

3. LES AXES STRATEGIQUES ET ENJEUX :

Trois axes et six enjeux ont été définis lors des ateliers :

AXE 1 – Produire durablement

- Le renouvellement des générations et la transmission des exploitations agricoles (1 action)
- Maintien et création de filières agricoles viables qui répondent aux défis climatiques, énergétiques et économiques (3 actions)

AXE 2 - Promouvoir l'agroécologie comme levier de développement

- L'agroécologie comme moteur de transition et de résilience pour la préservation des sols, des paysages et de l'eau (4 actions)
- L'autonomie énergétique, protéique et fourragère et pour la résilience et la décarbonation des systèmes d'exploitation agricoles (3 actions)

AXE 3 – Promouvoir et communiquer sur les atouts de notre agriculture

- La promotion, sensibilisation et soutien à une alimentation locale, saine et durable (4 actions)
- Compréhension, interconnaissance entre la société et les filières agricoles (4 actions)

4. LE PLAN D' ACTIONS

Les six enjeux identifiés sont déclinés en actions.

Le plan d'action s'appuie sur les actions déjà réalisées par et avec les partenaires agricoles.

La communauté de communes accompagne les dynamiques collectives en complétant le plan d'actions d'évènementiels et de coordination nécessaire.

Enjeu 1 : Le renouvellement des générations et la transmission des exploitations agricoles

- Expérimentation régionale transmission/optimisation du foncier avec la Chambre d'agriculture et la SAFER :
 - o Mettre en place un observatoire local comprenant une veille annuelle sur la situation territoriale en matière de transmission – installation.
 - o Identifier les cédants, communiquer sur les accompagnements possibles.
 - o Réaliser des réserves foncières via la SAFER.
 - o Sensibiliser sur les échanges parcellaires.
 - o Valoriser les études et les stratégies de nos partenaires sur le sujet installation-transmission auprès des agriculteurs, élus et grand public
 - o Animations territoriales transmission-installation spécifique.

Cette action s'effectuera dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture, la région Bretagne et la SAFER.

Il s'agit d'une expérimentation pour répondre aux mieux aux menaces du territoire :

- Diminution du nombre d'exploitations
- Artificialisation des sols : quid foncier/bocage/érosion ?
- Augmentation des surfaces en culture au détriment de l'élevage.

Cette action est co-financée par La région Bretagne, la chambre d'agriculture et le département. **Le reste à charge prévu sur trois ans est de 18 000€.**

Enjeu 2: Maintien et création de filières agricoles viables qui répondent aux défis climatiques et énergétiques

- Accompagner et favoriser l'émergence d'une filière chanvre.
- Sensibiliser et former les futurs professionnels sur les sujets liés à la production des énergies renouvelables à la ferme.
- Effectuer une veille des projets innovants en matière de filières agricoles.

Enjeu 3 : L'agroécologie comme moteur de transition et de résilience pour la préservation des sols, des paysages et de l'eau

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie territoriale 2023 – 2027 Breizh Bocage 3: planter, protéger, valoriser.
- Soutenir les investissements collectifs de matériel agricole qui contribuent à la transition agroécologique et énergétique des exploitations du territoire.
- Soutenir et relayer les actions agricoles portées par Eaux et Vilaine pour améliorer la qualité de l'eau : il convient de participer à l'émergence, la concrétisation et la mise en œuvre d'un Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) sur la masse d'eau « Semnon Amont »
- Proposer aux agriculteurs des aides financières pour faire un bilan carbone de leur exploitation.

Enjeu 4 : L'autonomie énergétique, protéique et fourragère pour la résilience et la décarbonation des systèmes d'exploitation agricoles

- Favoriser le développement des groupes thématiques agricoles du territoire ou limitrophes.
- Aide au financement des études de préfiguration sur les projets collectifs d'énergies renouvelables à la ferme, d'autonomie protéique et fourragère, d'utilisation et d'amélioration de la qualité de l'eau.
- Faire en sorte que le développement de l'agrivoltaïsme se fasse dans le respect du cadre de référence.

Enjeu 5 : Compréhension et interconnaissance entre la société et les filières agricoles

- Créer mettre à disposition du grand public et des élus, une cartographie des agriculteurs qui pratiquent la vente directe.
- Partager les connaissances et relayer les informations générales et l'évènementiel de nos partenaires liées à notre stratégie agroécologique, dont la découverte des métiers agricoles et de l'agroalimentaire via la « Quinzaine de l'agriculture ».
- Organiser des événements favorisant l'interconnaissance (fermes ouvertes et randonnées gourmandes sur des exploitations)
- Développer la connaissance des systèmes d'exploitation et des enjeux fonciers.

Enjeu 6 : La promotion, la sensibilisation et le soutien à une alimentation locale, saine et durable

- Poursuivre la mise en œuvre du programme Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) de Roche aux Fées Communauté, notamment la thématique « agriculture et alimentation »
- Réaliser un état des lieux de la restauration collective sur le territoire pour contribuer au diagnostic d'un éventuel programme alimentaire territorial
- Encourager les acteurs de la restauration collective à la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Faire connaître la plateforme « Ma Cantine » aux acteurs de la restauration collective.

La gouvernance envisagée est identique à celle du PCAET. En effet, le PCAET est composé de six orientations dont l'orientation A, consacrée à l'agriculture. Par conséquent, afin de ne pas démultiplier les comités de pilotage, il est proposé de s'appuyer sur :

- ❖ **Un comité de pilotage** par an avec les élus. Ce Copil qui aura pour objet de réaliser le bilan de l'année précédente et de présenter les actions à venir en année N+1 aura lieu en fin d'année (mois de novembre).
- ❖ **Deux comités techniques** avec les agents et les partenaires. Le premier se tiendra avant l'été et permettra de faire un premier bilan et de lever les éventuels freins à la réalisation des actions.
Le second se déroulera avant le copil de fin d'année pour réaliser un bilan technique et proposer les actions de l'année N+1.

5. LE FINANCEMENT ET LE CALENDRIER DU PROJET

La **stratégie agroécologique est prévue sur la durée 2024/2030** afin de s'adosser aux dates de la stratégie de développement économique.

Le **premier plan d'actions est prévu de s'étaler entre 2024 et 2027** (fin de l'étude avec la chambre d'agriculture, la région et la SAFER).

Le budget prévisionnel des nouvelles actions est de **113 400 € pour les quatre ans financé pour partie par le COT (Contrat d'Objectifs Territorial).**

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 mai 2024 ;

Il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver le diagnostic, les enjeux et le plan d'actions de cette stratégie agroécologique ;*
- ♦ *D'approuver et de démarrer l'expérimentation sur la transmission-installation en partenariat avec la chambre d'agriculture, la région Bretagne et la SAFER qui s'étendra sur 2025-2027 ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

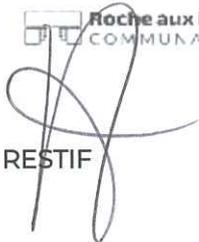
Le Président,




Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ

LUC GALLARD

Secrétaire de Séance,




Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ

Thierry RESTIF

INTERVENTIONS :

Jonathan HOUILLOT, Conseiller municipal, Janzé : Il a été évoqué en commission économie, la volonté de Roche aux Fées Communauté de ne pas octroyer d'aide financière individuelle pour l'installation des jeunes agriculteurs. Cette aide existe dans de nombreuses EPCI sur le département. Est-ce un choix définitif ? la transmission est un enjeu clé pour l'avenir. Nous l'avons vu lors de la crise agricole.

Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion : Nous avons fait le choix de favoriser la mise en place d'une filière ou pour des actions qui ont un avenir demain et qui ont un effet levier sur l'ensemble des producteurs, plutôt qu'une aide directe qui au vu des coûts de reprise d'une exploitation (400 000 € / 700 000 €) n'aurait pas d'effet levier, mis à part un intérêt « politique ».

Patrick Henry, Vice-Président en charge de l'Agroécologie, de l'Eau et de la Biodiversité : L'idée est de proposer un débouché supplémentaire et meilleur pour l'environnement. Pour le chanvre il n'y a pas d'utilisation de pesticide et c'est une culture peu gourmande en eau. C'est plutôt favorable et cela améliore la qualité des sols et des cultures suivantes.

Graziella VALLEE, Conseillère municipale, Le Theil de Bretagne : Il est prévu un soutien à l'achat collectif de matériel pour favoriser le développement des énergies renouvelables. Ces équipements seront achetés par des CUMA et les agriculteurs devront payer une location. Je ne suis pas certaine que c'est ce qui va déclencher l'acte d'achat de matériel.

Patrick Henry, Vice-Président en charge de l'Agroécologie, de l'Eau et de la Biodiversité : *

C'est de l'adaptation. Dans le cas du désherbage mécanique, c'est une erreur de promette qu'on va pouvoir tout le temps l'appliquer car il y a des cas où on ne peut pas utiliser ce système. Les agriculteurs pourront y avoir accès sans être membres de la CUMA. Pour que le désherbage mécanique soit réussi il faut un accompagnement technique qui nécessite d'avoir des prérequis. Individuellement ce sont des équipements très coûteux.

Luc GALLARD, Président : Peu d'EPCI ont une politique agroécologique contrairement à ce qu'on pourrait penser. L'Etat a salué cette mise place sur notre territoire.

NUMERIQUE

DCC24-036

OBJET : PRESENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DES USAGES DU NUMERIQUE

Monsieur Loïc GODET, Vice-Président en charge de la transition numérique, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE

La Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif, lancée en 2018, est un pilier essentiel de la transition numérique en France. Elle s'attache à réduire la fracture numérique, et à garantir que chaque citoyen puisse profiter des avantages du numérique.

En avril 2023, le ministre délégué chargé du numérique a présenté aux partenaires du secteur de l'inclusion numérique, une proposition de feuille de route partagée issue des travaux du Conseil National de la Refondation nommé « France Numérique Ensemble ». Parmi les objectifs, elle vise à territorialiser la politique d'inclusion numérique et d'accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié.

En parallèle, la région Bretagne a lancé un vaste chantier de deux ans (initié avec l'Etat, financé par la Banque des Territoires) nommé le «Hub Bretagne pour un numérique inclusif». L'objectif est d'établir une cartographie précise des besoins et des ressources pour jeter les bases d'un réseau étendu d'échanges de coopérations et d'accompagnement des conseillers numériques.

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage également à travers son projet de mandature 2022-2028 à poursuivre la transformation numérique de la collectivité départementale et surtout d'assurer l'accès au numérique sur l'ensemble du territoire notamment à travers la co-construction d'ateliers aux usages du numérique ou encore l'animation de réseaux d'acteurs locaux.

A l'échelle locale, pour Roche aux Fées Communauté, les enjeux sont également significatifs.

Dans un contexte où le numérique est au cœur de la vie quotidienne, le projet de territoire adopté en 2023 inscrit ce défi technologique pour garantir l'accès au numérique pour tous, stimuler le développement économique local et renforcer la cohésion sociale.

Ainsi, **Roche aux Fées Communauté vise l'adoption d'une feuille de route à moyen terme (horizon 2026) pour un numérique inclusif sur le territoire.**

2. OBJECTIFS DU PROJET

Depuis plus d'une dizaine d'années, **Roche aux Fées Communauté s'est engagée activement dans l'inclusion numérique** en expérimentant et en concrétisant diverses approches (FabLab, Bus France Service, Canopée) et en soutenant les dispositifs portés par

les différents acteurs du territoire (médiathèques, Points Accueil Emploi, Points Information Jeunesse, service environnement, partenaires associatifs).

Fort de cette expérience, il est devenu impératif de formaliser, de valoriser et d'étendre les actions pour promouvoir Roche aux Fées Communauté comme « territoire numérique inclusif ».

La commande politique intègre les spécifications suivantes :

- La feuille de route devra synchroniser la politique numérique locale avec les politiques nationales, régionales et départementales dans ce secteur.
- La feuille de route devra s'adresser aux habitants du territoire, aux communes, aux services communautaires et aux partenaires et associations.
- La feuille de route numérique devra définir les lignes stratégiques de la politique d'inclusion numérique pour le territoire et leur déclinaison opérationnelle y compris l'impact sur les services existants (par exemple, FabLab, médiathèques).
- La feuille de route numérique devra formuler des directives claires concernant la méthode à suivre ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation des actions en place ou à mettre en place.
- La déclinaison opérationnelle devra prendre en compte le contexte fonctionnel actuelle de la communauté de Communes, à savoir des moyens en ressources humaines constants.

En résumé, la feuille de route « Usages du Numérique » devra s'imposer comme un guide exhaustif, à la fois conceptuel et pratique, orientant la réalisation des objectifs jusqu'en 2026 et garantissant un impact concret et mesurable dans le domaine de l'inclusion numérique.

3. METHODOLOGIE

Pour mener à bien la construction de la feuille de route « Usages du Numérique », un Groupe de Travail (GT) a été constitué en 2023 par le service SIG-Numérique de la communauté de Communes. 35 participants ont intégré le GT.

Il se compose :

- D'élu(e)s ;
- De technicien(ne)s des services communautaires ;
- De technicien(ne)s des services des communes ;
- De partenaires (acteurs du numérique) présents ou intervenants sur le territoire.

Cinq axes stratégiques ont été définis :

- Etablir des outils numériques, un facilitateur d'accès à l'emploi et à la formation
- Favoriser l'autonomie des personnes et tendre vers une inclusion numérique forte
- Evaluer et réduire notre empreinte carbone (du numérique et par le numérique)
- Garantir l'équité d'accès aux services sur le territoire et une meilleure visibilité de l'offre disponible
- Encourager un numérique innovant au service du territoire.

Les participants ont été invités à s'exprimer sur les enjeux, les attentes et les solutions pour chacun de ces axes stratégiques.

4. DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS

La construction du plan d'action de Roche aux Fées communauté pour un numérique inclusif s'est basée sur :

- Une connaissance de son positionnement face aux vulnérabilités liées à l'accès et aux Usages du Numérique.
- Une connaissance fine de l'ensemble des acteurs du numérique présent sur le territoire (à tous les échelons administratifs).
- Une connaissance actualisée des offres de service en faveur de l'inclusion numérique. La feuille de route s'appuie sur de nombreuses données de diagnostic.

Le GT a travaillé sur une analyse Atouts/Faiblesses / Opportunités/Menaces, en reprenant ce qui avait été identifié sur des précédentes réunions et en la complétant.

FORCES
<ul style="list-style-type: none"> • Un historique important depuis 2009 sur des actions et des politiques en faveur de l'inclusion numérique • Inscription des ambitions dans les documents cadres (Projet de territoire, Plan climat-air-énergie) • Un réseau d'acteurs actifs et sensibilisé aux enjeux du numérique sur le territoire • Un programme d'infrastructures des réseaux en cours de déploiement BTHD (couverture totale de la fibre à l'horizon 2026) • Une couverture institutionnelle conséquente : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bus France Service (BFS) et Maison France Services (MFS) ○ Réseau Libellule (seize médiathèques) ○ Réseau de trois fabLabs à destination du grand public, de la jeunesse et des professionnels ○ La canopée (tiers-lieu au service d'un projet de territoire et des professionnels) ○ Points Accueil Emploi (PAE) ○ Transport à la demande
FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une visibilité des acteurs et actions pas toujours claire – « Qui fait quoi ? » • Difficulté à identifier les publics cibles à prioriser • Une couverture associative limitée sur les questions d'usage du numérique (Oreditous, Récréation restérienne) • Faible suivi global des parcours des usagers et des méthodes de prise en charge • Offre faible sur des parcours vers l'autonomie aussi bien sur des démarches administratives, de recherches d'emploi ou de « bien vieillir »
MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Non recours au droit et renoncement face aux multiples démarches administratives (recours à des prestations payante) • Saturation des dispositifs d'accompagnements (MFS, BFS, EVS) • Isolement et fragilité socio-numérique (contradiction entre le numérique qui doit faciliter/simplifier et une complexification des démarches) • Risques liés à la cybersécurité (piratage, désinformation, arnaques , cyberharcèlement) • Impact environnemental du numérique
OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> • Un programme BTHD qui se précise et une couverture performante des réseaux de communication électronique • Des services innovants pour les territoires (rééquilibrage entre les secteurs urbains et ruraux) • Développement d'une économie « de proximité » (e-commerce, télétravail) • Redéfinition de la politique de mobilité et réduction des besoins de déplacement • Intelligence Artificielle et outils connectés au service des territoires (« smart city ») • Accès à des dispositifs d'aides France Relance

Sur la base de ce diagnostic, le groupe de travail a pu d'ores et déjà identifier les grandes orientations stratégiques avant de travailler sur le programme d'actions (en cours).

La déclinaison opérationnelle se construit sur un ensemble d'actions ou de dispositifs (existants ou à créer) tenant compte des spécifications fonctionnelles formulées dans la commande de la feuille de route.

Son pilotage prend en considération la structuration actuelle du service SIG/Numérique et l'empreinte forte du réseau des Fablabs sur le territoire.

5. AXES STRATEGIQUES

Cinq axes stratégiques ont été définis :

- ✚ Axe 1 : Faire des outils numériques, un facilitateur d'accès à l'emploi et à la formation ;
- ✚ Axe 2 : Favoriser l'autonomie des personnes et tendre vers une inclusion numérique forte (lutter contre l'isolement)
- ✚ Axe 3 : Evaluer et réduire notre empreinte carbone (du numérique et par le numérique)
- ✚ Axe 4 : Garantir l'équité d'accès aux services sur le territoire et une meilleure visibilité de l'offre disponible
- ✚ Axe 5 : Encourager un numérique responsable et innovant au service du territoire (Innovation, cybersécurité, culture numérique).

6. PLANS D' ACTIONS

Le plan d'actions prend en compte que cette feuille de route s'effectuera avec des moyens humains constants, ce qui implique un redéploiement des ressources humaines et le recours à des prestations extérieures pour certaines actions tout en veillant à rester dans un cadre financier maîtrisé.

Il s'appuie sur douze propositions dont une majorité revête un caractère nouveau dans l'organisation et les missions actuelle du service SIG-Numérique.

	Actions	Objectifs poursuivis
ANIMATION NUMERIQUE ET INCLUSION		
1	Nouveau – Coordonner/relayer la communication événementielle de l'ensemble des acteurs du numérique sur le territoire à travers une programmation (annuelle ou trimestrielle)	Gagner en visibilité et dynamiser l'offre « Usages du Numérique » sur le territoire
2	Nouveau (en partie) – Organiser des ateliers de sensibilisation au numérique et des formations d'initiation à l'informatique	Apporter des réponses complémentaires à l'offre actuellement disponible Travailler à l'autonomisation des personnes sur les outils du numérique et répondre à la fracture numérique

3	Nouveau – Renforcer les liens avec les acteurs qui accompagnent les usagers pour les démarches administratives en ligne	<p>Cibler plus efficacement les personnes dans le plus grand besoin face aux exigences du numérique</p> <p>Promouvoir les offres complémentaires d'accompagnement vers de l'autonomisation</p>
4	Nouveau – Valoriser plus largement les médiathèques comme lieux d'accueil d'ateliers numériques ou d'initiation	Cibler les médiathèques comme lieux privilégiés pour du questionnement numérique (hors démarche e-administrative)
5	Nouveau (en partie) – Développer le parc du matériel empruntable au service de l'animation numérique	Répondre en partie à l'enjeu d'équipements et de logistiques des partenaires qui souhaitent animer des ateliers d'animation sur le numérique
ACTIONS CIBLEES VERS LES JEUNES		
6	Poursuivre La collaboration avec les établissements scolaires locaux pour soutenir les enjeux du numérique dans l'éducation	<p>Poursuivre les accueils de groupes scolaires dans le cadre de projets pédagogiques au sein des fabLabs (33 accueils en 2023)</p> <p>Poursuivre les formations à la fabrication numérique auprès des enseignants dans le cadre d'un accompagnement à la mise en œuvre de séquences pédagogiques incluant du numérique (76 heures de formations en 2023)</p> <p>Poursuivre et renforcer le dispositif de prêt de matériel pédagogique FabLab (cinq emprunts de matériels en 2023)</p>
7	Nouveau – Expérimenter/élargir l'offre d'accompagnement aux décrocheurs scolaires au sein du réseau des fabLabs sous un encadrement spécifique (enseignants et/ou personnel communal)	Elargir le champ d'actions des fabLabs sur un public cible identifié par les élus (offre complémentaire aux partenariats déjà en place avec la mission locale et les groupes scolaires)
8	Nouveau – Proposer et animer des « stages vacances FabLab » pour les jeunes (expérimentation déjà en cours)	Dynamiser les OpenLabs sur les périodes de vacances (novembre, février, avril et juillet)
UN NOUVEAU MAILLAGE TERRITORIAL POUR L'ACCES A LA FABRICATION NUMERIQUE		

9	Nouveau – Faire évoluer les ouvertures en OpenLab	<p>Ouvrir en OpenLab le site de Retiers les mercredis après-midis pour coordonner l'activité des fabLabs avec l'activité jeunesse présente sur le site (Espace jeunes, activités extra-scolaires)</p> <p>Pérenniser les OpenLabs du site de Janzé à destination d'un public composé principalement de professionnels et du grand public</p> <p>Transformer les OpenLabs du site d'Amanlis vers une offre complémentaire d'animation numérique (ateliers numériques, fablabs éphémère)</p>
10	Nouveau – Expérimenter une formule de FabLab « éphémère » sous la forme d'ateliers de découverte de la fabrication numérique	Poursuivre une « équité » territoriale de l'offre FabLab sur l'ensemble du territoire de Roche aux Fées Communauté (en particulier le sud du territoire)
ACTIONS CIBLEES POUR LES PROFESSIONNELS		
11	Poursuivre Les formations spécialisées dédiées aux professionnels (La Canopée, fabLabs)	Proposer un soutien spécifique sur les outils numériques aux entrepreneurs, entreprises et demandeurs d'emploi avec un projet professionnel
GOVERNANCE ET RESEAUX D'ACTEURS		
12	Nouveau - Créer un groupe de travail constitué d'élus pour le suivi et la gouvernance de la feuille de route + COPIL annuel avec l'ensemble des acteurs du numérique	Présenter, suivre et arbitrer les actions, les partenariats et les sollicitations impactant l'animation numérique

7. LES MOYENS ALLOUES

Le Fablab d'Amanlis continuera à fonctionner mais d'une manière différente (fablab éphémère), et ce notamment, au regard du pourcentage d'utilisateurs domiciliés en dehors du territoire (80%).

	Moyens	Description	ACTUELLEMENT	DEMAIN
1	Modulation des temps OpenLab au profit d'une formule de FabLab éphémère et du FabLab de Retiers	<p>EVOLUTION </p> <p> FABLAB JANZE </p> <p> FABLAB RETIERS </p> <p> FABLAB AMANLIS </p> <p> ANIMATION NUM & FABLAB EPHEMERE </p> <p>→ Arrêt total des OpenLabs fixe d'Amanlis (-9h)</p> <p>→ Ajout de 3h supplémentaires d'OpenLab Retiers le mercredi après-midi (soit un passage de 6h/semaine de permanence à 9h/semaine (mercredi après-midi/vendredi après-midi/samedi après-midi))</p>	21 h 6 h 9 h	21 h 9 h heures
				à quantifier au titre du fablab éphémère
			0 h	6 h

		→Libération de 6h/semaine pour du FabLab éphémère et de l'animation numérique
2	Recours à une prestation pour compléter l'offre de médiation numérique	Objectifs <ul style="list-style-type: none"> ▪ Confier à un prestataire des ateliers d'animation numérique (initiation informatique, ateliers, sensibilisation notamment en médiathèque) en complément de ce qui existe dans une logique d'équité territoriale ▪ Fablab éphémère : ateliers de découverte de la fabrication numérique (robotique, impression 3D, loisirs créatifs) au sein des médiathèques et des salles communales
3	Monter en compétence du Fabmanager	→Accueil en autonomie sur le public professionnel →Encadrement de la formule FabLab éphémère →Préparation des séquences pédagogiques et des ateliers
4	Adaptation des missions d'Antoine pour la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route	→Temps dédié à l'animation numérique en posture de relai/communication des actions et des événements des acteurs numériques du territoire ainsi que pour le suivi de la prestation médiation numérique Echelonnement progressif des temps dédiés : 80% FabLab – 20% dans l'après-midi vers un 70% FabLab – 30% après-midi d'ici 2025
5	Mise en place d'un GT élus « Animation Numérique »	→ groupe de travail qui se réunit de façon régulière en présence d'élus (à déterminer) pour présenter, suivre, arbitrer les actions, les partenariats et les sollicitations impactant l'animation Numérique

8. COUT DES ACTIONS NOUVELES

Section	Montant BP 2024	Typologie de la dépense
Investissement	2 000 €	Matériel de transport d'équipements (flight case, valises renforcées) correspondant aux attentes liées à l'itinérance des actions du fabLab, l'animation numérique et le renforcement de prêt de matériels auprès de tiers
	4 752 €	Parc informatique pour inclusion numérique et vidéoprojecteur portatif
Fonctionnement	400 €	Frais de réception dans le cadre de l'animation numérique
	8 500 €	Enveloppe pour expérimentation de prestations d'animation numérique

9. ANIMATION NUMERIQUE ET FABLAB EPHEMERE

La poursuite d'une « équité » territoriale de l'offre FabLab sur l'ensemble du territoire de Roche aux Fées Communauté (en particulier le sud du territoire) passe par l'expérimentation de "FabLabs éphémères".

Le concept de « FabLab éphémère » s'inscrit comme un des outils de la stratégie d'animation numérique au sens large voulue par la feuille de route « Usages du Numérique ».

A travers une programmation événementielle trimestrielle d'animation numérique globale et commune à tous publics, pilotée par le service FabLab, avec le recours d'un animateur numérique prestataire au besoin, l'objectif est de proposer des ateliers délocalisés sur tout le territoire (en tenant compte de l'optimisation des problématiques de logistique/manutention).

La programmation intégrera :

- **Pour les publics éloignés du numérique** : ateliers d'initiation à l'informatique et d'acculturation au numérique au sens large (programmation, intelligence artificielle...) au sein des médiathèques et salles communales.
- **Pour les scolaires et décrocheurs** (tenant compte des sollicitations des établissements scolaires, en complément des emprunts de matériels pédagogiques, des propositions d'accompagnement de montée en compétences/formations des enseignants et de la possibilité d'accueillir des classes au sein des FabLabs fixes), accompagnement aux projets numériques et fabrication numérique dans le cadre d'un projet pédagogique préalablement travaillé au sein des établissements scolaires.
- **Pour tous publics** (notamment éloignés géographiquement des FabLabs) : ateliers de découverte de la fabrication numérique (robotique, impression 3D, loisirs créatifs) au sein des médiathèques et des salles communales.

Pour résumer, le dispositif « FabLab éphémère » se traduit donc sous la forme de parcours d'ateliers de découverte de la fabrication numérique, permettant de s'intégrer dans une offre globale d'animations numériques.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 avril 2024 ;

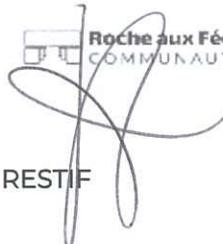
Il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver le diagnostic, les enjeux et le plan d'actions de cette feuille de route des usages du numérique ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Le Président,

LUC GALLARD


Secrétaire de Séance,

Thierry RESTIF


INTERVENTIONS :

Loïc GODET, Vice-Président en charge de la Transition Numérique : Au travers de la feuille de route numérique, nous avons cherché l'équité, notamment en la déployant vers le sud de notre territoire ; ce qui impliquait de développer des actions sur l'inclusion numérique et de créer des fablabs éphémères. Je rappelle que les décisions sont prises par les élus, les techniciens sont eux consultés.

Véronique RUPIN, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : Il a été notifié lors des groupes de travail que le chantier est vaste et des priorités sont à définir. Il va falloir redévelopper ou redéployer ce qui existe déjà car nous allons devoir travailler à moyens humains constants. Une enveloppe financière va être votée prochainement afin de faire un supplément sur l'offre existante. Je souhaiterais qu'une consultation large soit réalisée, afin d'avoir un œil neuf venant de l'extérieur et avoir de nouvelles propositions. L'inventivité se trouve également à l'extérieur.

Christian SORIEUX, Vice-Président en charge du Sport et des Finances : Concernant le volet financier, je vous rappelle que dès 2021, j'avais prévenu qu'il fallait réduire la voilure afin de continuer à investir. Je l'ai redit dans mon édito du RAF Mag qui va sortir dans quelques semaines. Nous n'aurons pas la possibilité de tout faire. Nous travaillons avec une enveloppe fermée non extensible et nous devons prendre cela en compte. Avoir recourt à l'impôt à ses limites, le financement de ces projets à un coût et nous n'avons plus les capacités. Les communes au Sud du territoire ne bénéficient pas d'actions numérique et notamment d'animations des fablabs, c'est donc une bonne nouvelle si ces services sont mis en place au titre de l'équité.

Loïc GODET, Vice-Président en charge de la Transition Numérique : Le but n'est pas de réduire la voilure, au contraire les moyens financiers augmentent. Ponctuellement, nous ferons appel à un prestataire extérieur. C'est avant tout de l'équité qui est proposé dans toutes les actions de Roche aux Fées Communauté. Le numérique ne se résume pas aux Fablabs. Nous allons développer en complémentarité des acteurs locaux des actions d'inclusion numérique.

Patrick HENRY, Vice-Président en charge de l'Agroécologie, de l'Eau et de la Biodiversité : Je suis très favorable à cette proposition. Il faut que tout le Sud du territoire puisse avec accès à ce service.

Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion : Un élu doit donner des priorités. Je suis très sensible à l'action qui va être menée, notamment pour lutter contre le décrochage scolaire. Le fablab est un outil ludique pour les jeunes qui n'aiment pas l'école, pour les aider à réapprendre. On doit mettre en place ces outils au Nord comme au Sud du territoire.

Dominique CORNILLAUD, Vice-Président en charge de la Culture et des Ressources Humaines : Nous avons droit à l'expérimentation et ne pas s'interdire de revenir en arrière si cela ne fonctionne pas. Il est important pour la collectivité de ne pas rester sûr ses acquis. Nous sommes un des seuls territoires de notre taille à avoir mis en place 3 fablabs. Les fablabs ont beaucoup de succès, nous y avons mis les moyens. L'attractivité des fablabs attire beaucoup de monde notamment du public extérieur du territoire. Nous pouvons être fiers. Cependant il ne faut pas oublier nos habitants, il est important de les satisfaire et qu'ils puissent avoir accès à des services qu'ils paient avec leurs impôts.

Certains membres d'un collectif se trouvant dans le public demandent à intervenir pour faire valoir leur position sur la fermeture projetée du fablab d'Amanlis.

Luc GALLARD, Président : J'ai proposé un temps de parole à la fin du conseil communautaire. Si vous intervenez en cours de séance, conformément à la réglementation, je dois procéder à une suspension de séance. Si je donne droit à votre demande, il faut que ce soit pour un temps très limité car nous avons un ordre du jour particulièrement chargé.

Loïc GODET, Vice-Président en charge de la Transition Numérique : Je souhaite qu'on passe au vote. Un travail conséquent a été réalisé. Si vous souhaitez un vote à bulletin secret nous le ferons.

Luc GALLARD, Président : Nous devons poser la question à l'ensemble des conseillers communautaires. Souhaitez-vous suspendre la séance ou passons-nous au vote directement ?

Le conseil communautaire décide à la majorité des membres présents/représentés de suspendre la séance.

Monsieur Hugues AUBIN, Habitant de Janzé, usager des Fablabs et porte-parole : Merci pour ce temps de parole que vous nous accordez. Je suis un usager historique du réseau Fablab et j'ai beaucoup de gratitude pour la dynamique de Roche aux Fées Communauté. A ce jour, nous sommes 209 personnes à avoir signé une pétition contre la fermeture du Fablab d'Amanlis. La feuille de route proposée est très intéressante, nous sommes tous d'accords avec l'idée d'inclusion numérique, le maintien des services publics de proximité en équité... La ventilation des créneaux d'Amanlis nous pose cependant question. Nous avons été formés par les Fablabs Managers, puis nous avons-nous-mêmes formés d'autres usagers. C'est l'essence même des fablabs. Les fabmanagers malgré leurs bonnes volontés ne peuvent pas tout faire. Sans les bénévoles, je ne vois pas comment cela va être possible d'animer ces autres lieux.

Nous ne sommes pas contre une extension au sud du territoire, cependant la dynamique créée est basée sur des usagers bénévoles. Nous sommes contre la fermeture de la Fabrique d'Amanlis. Réfléchissez et enlevez ces deux lignes. Pensez aux conséquences. L'Etat ne demande pas ce niveau de granularité dans la feuille de route numérique. C'est uniquement vous qui le voulez, et vous souhaitez l'acter de manière indélébile ce soir. Vous allez vous appuyer uniquement sur les personnes que vous rémunérez et sur un recours à des prestataires extérieurs. Vous allez vous priver de 80 bénévoles, qui sont les usagers des Fablabs qui forment les autres. Nous croyons en vous et dans la dynamique que vous aviez impulsée. Réfléchissez bien. Il nous a été certifié par Mr GODET, que le Fablab d'Amanlis ne fermera pas.

Nous attendons une réponse claire à notre question, le vote de la feuille de route entraîne-t-il la fermeture des créneaux hebdomadaires du Fablab d'Amanlis d'ici fin 2024 ? Nous souhaitons savoir où nous en sommes afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires. Certains Fablabs sont gérés par des associations, dans ce cas les stratégies sont différentes. Réfléchissez au regroupement de vos usagers sur votre territoire et à la manière dont vous souhaitez votre gouvernance future.

Loïc GODET, Vice-Président en charge de la Transition Numérique : Le Fablab d'Amanlis ne fermera pas, mais par souci d'équité, nous nous devons aussi d'offrir des actions aux habitants du sud de notre territoire. Ce lieu n'est pas permanent mais je comprends le besoin de garder ce lieu comme lien social, mais cela ne peut pas être pris en compte dans la feuille de route.

Je vous invite à créer votre association et je suis prêt à vous accompagner pour trouver un local.

Luc GALLARD, Président : La puissance publique est là pour faire un effet levier. Je vous félicite d'avoir mis en place cela. Nous avons été ambitieux et peu de territoires proposent ce que nous avons créé. Nous sommes peut-être victimes de notre succès. Cependant, aujourd'hui nous devons penser à redistribuer les moyens car ils ne sont pas extensibles, pour que d'autres usagers puissent expérimenter. Ce n'est pas un retour en arrière. On essaie de faire des choix sans mettre à mal les choses qui existent déjà. L'idée n'est pas de se séparer des bonnes volontés.

Lors de la création du premier Fablab, nous nous sommes donné le droit d'expérimenter. Sans ça, jamais il n'y aurait eu un deuxième et troisième Fablab sur notre territoire. On ne regrette pas le travail réalisé et grâce à cela, des gens sont venus vers le numérique alors que ce n'était pas leur culture de départ.

Nous allons continuer, avancer et faire le mieux possible. Nous avons conscience que certains d'entre vous ne veulent pas être laissés de côté, mais peut-être que vous êtes suffisamment autonomes pour lancer des animations complémentaires. Il existe beaucoup de réseau associatif dans ce domaine.

Fin de la suspension de séance.

HABITAT

DCC24-037

OBJET : POLITIQUE DE L'HABITAT : PRESENTATION BILAN ANNEE 2023 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT N°3 – ANNEE 2

Monsieur Daniel BORDIER, Vice-président en charge de l'Habitat et des Mobilités présente le rapport suivant :

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 302-1 et suivants et R. 302-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2022 approuvant le troisième Programme Local de l'Habitat (PLH) de Roche aux Fées Communauté (RAFCOM) ;

Le PLH fixe notamment des objectifs en matière de production de logements et de logements sociaux sur les communes du territoire.

Il prévoit par ailleurs, quinze actions pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs en matière d'habitat, et pour accompagner la réalisation de ses objectifs.

Le but de ce deuxième bilan réalisé au début de l'année 2024, est d'effectuer le point sur la construction de logements sur la 2^{ème} année du PLH3 en 2023, ainsi que sur l'avancée des actions menées courant 2023.

Cette deuxième année de mise en œuvre du PLH3 a permis la poursuite et l'approfondissement de programmes de densification et de renouvellement urbain par des opérations d'aménagement de dynamisation des centres bourgs. *

Elle a également vu la mise en place de plusieurs actions prioritaires du programme d'actions du PLH, avec un soutien financier aux rénovations exigeantes visant le Bâtiment Basse Consommation et favorisant au-delà de l'adaptation, l'accessibilité au logement pour les personnes âgées et le développement de partenariats avec les bailleurs sociaux.

Du point de vue de la construction, l'année 2023 a été satisfaisante en termes de nombre de logements autorisés (150 logements pour un objectif de 165) et de nombre de logements sociaux agréés (45 locatifs privés/publics pour un objectif de 36).

Les chiffres restent pour autant disparates d'une commune à l'autre. Par ailleurs, la diversification du parc dans la production nouvelle, est bien amorcée, avec la prédominance du collectif sur les pôles.

L'équilibre financier des opérations avec des coûts de matériaux et des taux d'intérêts élevés reste à améliorer pour les futures opérations.

La troisième année devra s'attacher à poursuivre la mise en œuvre des actions, à leur montée en puissance et à l'animation des dispositifs conçus ou lancés en 2022, pour les conforter sur la durée.

L'appui aux communes dans le montage de leurs projets de logements et leur stratégie foncière pourra être accentuée en lien avec les enjeux partagés d'atteinte des objectifs de production et de diversification du PLH.

Vu l'avis favorable de la Commission Habitat-Mobilités du 4 avril 2024 ;

il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver le bilan 2023 tel que présenté en annexe et de le communiquer aux personnes publiques associées ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Le Président,




Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,




Thierry RESTIF

INTERVENTIONS :

Luc GALLARD, Président : L'année 2023 a été satisfaisante mais le début d'année 2024 est compliqué avec une très forte chute de la construction.

Daniel BORDIER, Vice-président en charge de l'habitat, de l'urbanisme et des mobilités : La crise du logement a entraîné la disparition de nombreux constructeurs.

SPORTS

DCC24-038

OBJET : GRILLE TARIFAIRE DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES SPORTS APPLICABLE À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2024

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-président en charge des Finances et des Sports, présente le rapport suivant :

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 (DCC23-113), Roche aux Fées communauté a fait évoluer ses statuts se traduisant notamment par la **prise de compétence SPORT**, celle-ci étant effective à compter du **1^{er} juillet 2024**.

Dans le cadre de cette prise de compétence, il convient d'**adopter les tarifs relatifs aux interventions du service des sports**.

Conformément aux objectifs de la politique sportive de Roche aux Fées communauté, le souhait a été d'accompagner, de valoriser et de rendre accessibles les actions auprès du public jeune. Cette volonté se traduit notamment par une politique tarifaire attractive pour ce public.

Les tarifs relatifs aux interventions des éducateurs sportifs du service des sports au sein des associations sportives de Roche aux Fées communauté évoluent sensiblement (avec un lissage sur trois ans).

Les tarifs présentés ci-dessous comprennent :

- Les actions en direction du grand public,
- Les actions et prestations développées auprès des associations ou autres structures partenaires.

A. Tarifs en direction du grand public :

Ecoles Multisports	
Ecole multisports enfants - 6/8 ans	42€ la saison sportive
Ecole APPN (Activités Physiques de Pleine nature) 9/11 ans	89€ la saison sportive
VAC EN SPORT	
Stage Vac En Sport - formule 1 jour	13€/ enfant
Stage Vac En Sport - formule 2 jours	26€/ enfant
Stage Vac En Sport - formule 3 jours	45€/ enfant
ETE A L'ETANG	
Intervention tir à l'arc (session de 45')	4€/personne
Intervention tir de précision (session de 45')	4€/ personne
Intervention canoé-kayak (session de 45')	8€/ personne
Intervention escalade (session de 45')	8€/ personne
INSCRIPTION RAID FAMILLE	
Inscription pour une équipe - un mineur (8/18 ans) + un adulte (+ de 18 ans)	8 €/ équipe

B. Tarifs en direction de publics spécifiques :

ASSOCIATIONS SPORTIVES		
Intervention d'un éducateur sportif vers un public adulte	12.5€ /heure	
Intervention d'un éducateur sportif sur un public jeune	8.8€/heure	
Remboursement de formation de cadre bénévole non salarié	20 €/personne/jour maximum sur présentation de la facture	
SCOLAIRES		
	si < à 24 élèves	si = ou > à 24 élèves
Formule scolaire élémentaire - 3 journées complètes (Par exemple : séquence d'escalade)	195€	230€
Formule scolaire élémentaire - 2 journées complètes (Par exemple : SRAV)	130€	155€
Formule scolaire élémentaire - 3 demi-journées (ex: séquence course d'orientation)	95€	115€
Formule scolaire élémentaire - cycle de 8 x 1h (Par exemple : escrime)	175€	205€
Formule scolaire élémentaire - cycle de 6 x 1h30 (Par exemple : escalade)	195€	230€
Formule scolaire élémentaire - cycle de 5 x 1 heure (Par exemple : "J'apprends à Rouler)	110€	130€
SPORT SANTE		
Bougez sur Ordonnance (activités des Ondines)	16€ le cycle de 8 séances	
Bougez sur Ordonnance (activités terrestres)	16€ le cycle de 8 séances	
Bougez sur Ordonnance (créneaux clubs)	Prise en charge de 50% de la cotisation annuelle (1 ^{ère} année uniquement)	
PRESTATIONS D'INTERVENTIONS		
1 Heure de Face à Face pédagogique / éducateur	22 €	
Préparation transport / activité et par éducateur	22 €	
Mise à disposition de matériels	11€ ou 20€ pour tour d'escalade	

Les interventions feront l'objet de conventions et/ou contrats entre Roche aux Fées Communauté et la structure concernée par l'intervention, à l'appui de cette grille tarifaire.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 31 octobre 2023 ;

Il vous est proposé :

- ♦ **D'approuver** les tarifs tels que présentés ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- ♦ **D'autoriser** le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Le Président,



Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,



Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ

Thierry RESTIF

RESSOURCES HUMAINES

DCC24-039

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SERVICE INFORMATIQUE – SERVICE COMMUNICATION – SERVICE DES SPORTS

Monsieur Dominique CORNILLAUD, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et de la Culture, présente le rapport suivant :

1. SERVICE INFORMATIQUE

Par délibération du 13 décembre 2016, (DCC16-134), la Communauté de communes a créé un poste à temps complet de Chargé de projet informatique au grade de technicien territorial – catégorie B.

Cet emploi a été modifié en 2018 (catégorie C pour recrutement d'un agent titulaire) puis en 2021 (catégorie B pour recruter un agent contractuel pour une durée de 3 ans).

Suite au départ de l'agent contractuel en janvier 2024, une procédure de recrutement a été ouverte avec diffusion de l'annonce sur le site d'emploi territorial et sur le site internet de la collectivité.

En application de la réglementation et compte tenu de l'organisation des services de Roche aux Féés Communauté (RAFCOM), il y a lieu de **créer à nouveau l'emploi permanent de responsable des systèmes d'information** sur la base suivante :

- Temps complet 35/35^e
- **Cadre d'emplois des techniciens territoriaux**, catégorie B, exerçant les fonctions de responsable des systèmes d'information.
- Et relevant du groupe de fonction B1 en catégorie B pour l'application du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Par ailleurs, en application de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, et en l'absence de fonctionnaire territorial répondant aux besoins du service et à la nature des fonctions, il est proposé de pouvoir **recruter par contrat** aux conditions suivantes :

- Durée du contrat : 1 à 3 ans
- Temps complet 35/35^e
- De fixer la rémunération de l'agent par référence à la grille indiciaire du grade de technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B, filière technique)
- De faire bénéficier l'agent du régime indemnitaire prévu par délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2023.

2. SERVICE COMMUNICATION

Par délibération du 15 décembre 2020 (DCC20-112), la communauté de communes a créé un poste à temps complet de Chargé.e de communication au grade de rédacteur territorial – catégorie B.

Le 25 mai 2021, le Conseil communautaire a modifié cet emploi par délibération DCC21-052, par suite du recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2021. L'échéance de ce contrat arrivant à son terme, une procédure de recrutement a été ouverte avec diffusion de l'annonce sur le site d'emploi territorial et sur le site internet de la collectivité.

Au regard de la situation de carrière de la personne retenue dans le cadre du recrutement, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste de **Chargé.e de communication**,
- A temps complet 35/35e
- Sur le grade d'**adjoint administratif territorial**, (catégorie C, filière administrative),
- Et relevant du groupe de fonction C1 en catégorie C pour l'application du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

3. SERVICE DES SPORTS

Roche aux Fées Communauté soutient depuis des années, au titre de sa compétence « culture – sports – tourisme », l'action de l'office des sports (OSPRF) qui a pour objectif la promotion et le développement de la pratique sportive pour les habitants du territoire.

L'office des sports, association créée en 1994, va arrêter ses activités à la fin de la saison sportive 2023/2024 soit au 30 juin 2024.

La politique sportive telle qu'envisagée aujourd'hui intégrera la gestion directe par RAFCOM des activités proposées jusque-là par l'OSPRF et a donné lieu à une évolution des statuts de la collectivité en délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 (DCC23-113).

Le transfert de compétence avec effet au **1^{er} juillet 2024** implique la prise en charge des personnels de l'association, qui relèveront alors de la Communauté de communes dans les conditions d'emplois qui sont les leurs.

L'OSPRF compte actuellement quatre emplois, à hauteur de 2.9 équivalents temps plein. Dans le scénario retenu pour le transfert, le poste d'assistance administrative est réduit de 0.4 à 0.2 équivalent temps plein. Une partie des missions sera effectivement répartie en interne dans les services supports existants à RAFCOM :

- Suivi paie-Ressources humaines-formation par le service Ressources humaines,
- Marchés publics, juridique, par le service des affaires juridiques, Assemblées et Commande publique,
- Suivi comptabilité par le service des finances,
- Volet informatique par le service informatique.

Le transfert des quatre emplois implique 2.7 équivalents temps plein supplémentaires au sein de la communauté de communes :

AGENTS	Situation actuelle des agents			Situation au 1 ^{er} juillet 2024 au sein de RafCom		
	Emploi	Statut	Temps de travail	Cadre d'emplois	Statut	Temps de travail
Agent 1	Educateur des activités physiques et sportives à l'OSPRF	Contrat à durée indéterminée	Temps complet : 35h	Educateur des activités physiques et sportives	Contractuel en CDI	Temps complet : 35h

Agent 2	Educateur des activités physiques et sportives à l'OSPRF	Contrat à durée indéterminée	TC : 35h	Educateur des activités physiques et sportives	Contractuel en CDI	TC : 35h
Agent 3	Educateur des activités physiques et sportives à l'OSPRF	Contrat à durée indéterminée	Temps non complet : 17H30	Educateur des activités physiques et sportives	Titulaire du grade d'éducateur des APS principal de 2ème classe	Temps complet : 35h
	Educateur des activités physiques et sportives à RafCom	Titulaire du grade d'éducateur des APS principal de 2ème classe	TNC : 17H30			
Agent 4	Assistance administrative à l'OSPRF	Contrat à durée déterminée	Temps non complet : 14H00	Adjoint administratif	Titulaire ou contractuel(le). Selon le profil de la personne qui sera recrutée	TNC : 7H00

Au vu du transfert, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- **Création de deux emplois permanents d'éducateurs sportifs** sur la base suivante :
 - o Temps complet 35/35^e
 - o **Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives**, catégorie B
 - o Et relevant du groupe de fonction B3 en catégorie B pour l'application du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

De surcroît, en application de l'article L1224-3 du Code du travail, leur recrutement par transfert se réalisera en **contrat à durée indéterminée** aux conditions suivantes :

- Temps complet 35/35^e
 - Rémunération des agents par référence à la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial des APS (activités physiques et sportives) principal de 2ème classe (catégorie B, filière sport)
 - Application du régime indemnitaire prévu par délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 (DCC23-075).
- **Création d'un emploi permanent d'assistant.e administratif.ive** sur la base suivante :
 - o Temps non complet 7/35^e
 - o **Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux**, catégorie C
 - o Et relevant du groupe de fonction C1 en catégorie C pour l'application du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

En outre, en application de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, et en l'absence de fonctionnaire territorial répondant aux besoins du service et à la nature des fonctions, il est proposé de pouvoir **recruter par contrat** aux conditions suivantes :

- Durée du contrat : 1 à 3 ans
- Temps complet 7/35^e

- De fixer la rémunération de l'agent par référence à l'une des grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C, filière administrative)
 - De faire bénéficier l'agent du régime indemnitaire prévu par délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2023.
- **Modification d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives :**

SITUATION ACTUELLE :	EVOLUTION PROPOSEE :
<ul style="list-style-type: none">- Grade d'éducateur sportif des APS principal de 2^{ème} classe, catégorie B- Temps non complet 17.5/35^e- Groupe de fonction B3 pour l'application du RIFSEEP	<ul style="list-style-type: none">- Grade d'éducateur sportif des APS principal de 2^{ème} classe, catégorie B- Temps complet 35/35^e- Groupe de fonction B3 pour l'application du RIFSEEP

Ceci étant exposé,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L332-8,

Vu le Code du travail, notamment l'article L1224-3,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article L3-3-2,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 21,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 relative au régime indemnitaire des agents (DCC23-075),

Il vous est proposé :

- ♦ **D'approuver la création des postes suivants :**
 - Un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet 35/35^e, exerçant les fonctions de **responsable des systèmes d'information** ;
 - Un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet 35/35^e, exerçant les fonctions de **chargé.e de communication** ;
 - Deux postes d'éducateurs territoriaux des APS principal de 2^{ème} classe, à temps complet 35/35^e, exerçant les fonctions **d'éducateurs sportifs** ;
 - Un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps non complet 7/35^e, exerçant les fonctions **d'assistant.e administrative** ;
- ♦ **D'approuver la modification du poste d'éducateur territorial des APS principal de 2^{ème} classe, de 17.5/35^e à temps complet 35/35^e, exerçant les fonctions de coordinateur pédagogique et éducateur sportif ;**
- ♦ **D'autoriser les recrutements par contrat à durée indéterminée sur les fonctions d'éducateur sportif ;**
- ♦ **D'autoriser le recrutement, le cas échéant, par contrat de 1 à 3 ans renouvelable sur les fonctions de responsable des systèmes d'information au service Informatique et d'assistant.e administrative au service des Sports, dans les conditions prévues par la réglementation ;**
- ♦ **De faire bénéficier les agents du régime indemnitaire prévu par délibération du Conseil communautaire ;**
- ♦ **De modifier en conséquence le tableau des emplois ;**
- ♦ **De préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget ;**
- ♦ **D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.**

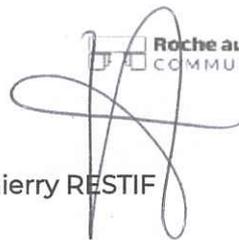
DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Le Président,




Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,




Thierry RESTIF

ASSAINISSEMENT

DCC24-040

OBJET: RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023

Monsieur Patrick HENRY, Vice-président en charge de la Transition agroécologique, de l'eau et de la biodiversité, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CADRE LEGAL

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Roche aux Fées Communauté doit rédiger un **rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) public de l'assainissement non collectif** dont elle a la charge (*cf. document ci-joint*).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement, soit le SISPEA. Il correspond à l'observatoire national des données sur les services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le rapport doit contenir, a minima, des indicateurs techniques et financiers.

Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

2. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SPANC

- Le SPANC a réalisé **394 contrôles en 2023**, 572 en 2022, 618 en 2021, 463 en 2020, 200 en 2019.
- L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100/100 pour les compétences obligatoires (contrôle de bon fonctionnement, contrôle de conception, contrôle de l'exécution des travaux, délimitation des zonages et application d'un règlement de service).
- L'indice de mise en œuvre des compétences facultatives est de 00/40 (entretien, traitement des matières de vidange, réhabilitation des installations).

3. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

Par délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2022 (DCC22-104), les tarifs ont été fixés comme suit pour l'année 2023 :

	2020	2021	2022	2023
Contrôle des installations neuves/réhabilitées :	156 €	203 €	213 €	214 €
- dont contrôle de conception :	50 €	65 €	68 €	69 €
- dont contrôle de réalisation des travaux :	106 €	138 €	145 €	145 €
Contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes	66 €	86 €	90 €	91 €
Instruction des demandes de certificat d'urbanisme	50 €	65 €	68 €	69 €
Visite supplémentaire	61 €	79 €	83 €	83 €
Absence au rendez-vous	17 €	22 €	23 €	24 €

Recettes d'exploitation du service pour **2023**, provenant des prestations de contrôle facturées aux usagers : **49 042.70 €**

Dépenses d'exploitation, pour **2023** : **50 907.06 €**, dont 27 435.67€ à Véolia, prestataire du marché de contrôle SPANC.

Aucun investissement n'a été réalisé en 2023.

4. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de conformité des installations pour les 16 communes du territoire :

Les 394 contrôles réalisés en 2023 ont concerné :

- 200 contrôles de bon fonctionnement,
- 82 contrôles pour des ventes immobilières,
- 79 contrôles de projets
- 33 contrôles de travaux.

Les taux de conformité sur les installations visitées en 2023 pour les contrôles de bon fonctionnement et les ventes étaient de :

	Contrôles de bon fonctionnement & ventes							
	2020		2021		2022		2023	
Contrôles de bon fonctionnement	99		338		338		200	
Contrôles pour ventes	283		125		87		82	
Total	382		463		425		282	

Installation ne présentant pas de défaut	137	36%	174	38%	112	26%	136	48%
Installation avec défauts d'entretien ou une usure	177	46%	204	44%	198	47%	97	34%
Non Acceptable	68	18%	85	18%	115	27%	49	17%
Total	382	100%	463	100%	425	100%	282	100%

Il vous est proposé :

- ♦ De prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2023 et de le transmettre aux communes adhérentes ;
- ♦ De transmettre aux services préfectoraux cette délibération ;
- ♦ De mettre en ligne ce rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- ♦ De renseigner et publier les indicateurs de performance sur l'application SISPEA ;
- ♦ D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Le Président,



 Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,



 Thierry RESTIF

INTERVENTIONS

Daniel BORDIER, Vice-président en charge de l'habitat, de l'urbanisme et des mobilités : J'aurai fixé le même tarif pour l'absence à un RDV programmé que celui pour un contrôle de bon fonctionnement.

CONTRACTUALISATION

DCC24-041

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AU DISPOSITIF "BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE 2023-2025" AVEC LA RÉGION BRETAGNE

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE

Le Conseil régional de Bretagne, dans le cadre de son « engagement pour la cohésion des territoires » propose à chaque intercommunalité de signer une **convention de financement triennale « Bien Vivre partout en Bretagne » pour la période 2023-2025**.

Une **enveloppe globale de 108 millions d'euros à l'échelle régionale** est prévue pour ce dispositif, la répartition s'effectuant, entre chaque territoire intercommunal, en fonction du nombre d'habitant-e-s et des capacités de développement.

La dotation mise à la disposition du territoire pour trois ans se monte à **712 745 €** (dont 698 214 € de dotation socle et 14 531 € de reliquats issus des dispositifs 2021 et 2022).

La convention « Bien Vivre partout en Bretagne » finance des projets répondant prioritairement à trois objectifs majeurs :

- Accélérer les transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique
- Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat
- Améliorer l'accès aux services de proximité.

Ce dispositif a fait l'objet d'une présentation aux élus en Bureau communautaire le 12 septembre 2023 par Stéphane PERRIN-SARZIER, Vice-président de la Région.

2. ÉLABORATION

Ces derniers mois, la mission Territoire de Roche aux Fées Communauté a accompli un **travail technique préparatoire** en lien avec les services de la Région et les communes, en fonction de la connaissance des projets portés sur le territoire par les collectivités et de l'élaboration du plan de financement de chacun d'eux.

Des premiers scénarios de ventilation de l'enveloppe ont été présentés lors du Bureau communautaire du 12 février 2024. La **proposition stratégique** visant à flécher une part importante de l'enveloppe en **soutien à la construction de logements** à prix abordable a notamment été validée.

Une **réunion de présentation** des projets portés par le territoire et de négociation sur la répartition de la dotation financière s'est déroulée **le 5 mars 2024 à l'Hôtel de Région**, en présence de Madame Laurence FORTIN et de Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER, Vice-présidents de la Région, et d'une délégation d'élus du territoire (Messieurs Luc GALLARD et Hubert PARIS, Mesdames Anne RENAULT et Craziella VALLÉE).

Sur la base des propositions faites par Roche aux Fées Communauté, il a été arrêté **une liste de projets que la Région s'engage à soutenir**.

L'idée d'une sous-enveloppe à mobiliser pour le soutien à la construction de logements à prix abordable a été retenue, avec la possibilité de préciser les opérations concernées au cours de l'année 2024.

3. CONVENTION

La convention (voir annexe) acte donc la répartition de la dotation financière dédiée au territoire de Roche aux Fées Communauté de la manière suivante :

- 59,3 % de la dotation financière sont mobilisés sur des projets identifiés,
- 40,7 % sont mobilisés pour un soutien à la construction de logements à prix abordable.

Objectifs Région	Montant financier	%
Axe 1 : Transitions	220 500 €	31 %
Axe 2 : Habitat	320 245 €	45 %
Dont projet de réhabilitation	30 000 €	4 %
Dont projets de construction de logements à préciser en 2024	290 245 €	41 %
Axe 3 : Services de proximité	172 000 €	24 %
TOTAL	712 745 €	100 %

Les projets soutenus sont les suivants :

Porteur de projet	Intitulé du projet	Soutien régional
Amanlis	Réhabilitation d'un immeuble de logements 19 rue Jacques de Corbière	30 000 €
Boistrudan	Réhabilitation du commerce « Le café du délice » et création de 2 logements	40 000 €
Coësmes	Réhabilitation d'un immeuble pour la création d'un équipement culturel et social (médiathèque)	66 000 €
Janzé	Réalisation d'une liaison cyclable Brie-Janzé (section urbaine)	89 000 €
Retiers	Rénovation énergétique de l'école publique Edouard-Mahé	102 500 €
Roche aux Fées Communauté	Etude de stratégie globale intercommunale sols/foncier	29 000 €
Roche aux Fées Communauté	Construction d'un pôle petite enfance à Martigné-Ferchaud	66 000 €
Communes sur lesquelles des opérations sont pré-identifiées (liste non exhaustive) : Le Theil-de-Bretagne, Éancé, Amanlis, Brie	Soutien à la construction de logements sociaux/à prix abordable	290 245 €

L'année 2024 permettra de préciser la liste des projets de construction de logements, en lien avec les communes et les bailleurs sociaux.

Une clause de revoyure de la convention interviendra au début de l'année 2025.
Elle aura pour objectif d'évaluer l'avancement des projets et de faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement.
Elle fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Ceci étant exposé,

Il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver la convention de financement relative au dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025 » avec la Région Bretagne ;*
- ♦ *D'autoriser Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 2511-9 ou L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte s'y rapportant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Le Président,


Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ
Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,


Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ
Thierry RESTIF

CONTRACTUALISATION

DCC24-042

OBJET : CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2023-2028 : APPROBATION DE LA PROGRAMMATION "FONCTIONNEMENT" POUR 2024

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre du **Contrat départemental de solidarité territoriale (CDST) 2023-2028** signé avec Roche aux Fées Communauté le 25 septembre 2023, met à la disposition du territoire une enveloppe annuelle dite « Fonctionnement » s'élevant à **67 951 euros**, au bénéfice d'actions portées par les communes, l'intercommunalité ou des associations.

Le **comité de pilotage territorial**, comprenant des élus départementaux et des élus du territoire, a arbitré, le 18 mars dernier, sur les demandes de subventions parvenues au Département fin 2023 (voir annexe).

Il est à noter que les deux-tiers de l'enveloppe sont versées à des tiers privés (associations) pour des actions ayant un impact positif sur le territoire. Par ailleurs, 30 % de l'enveloppe concernent des actions nouvelles qui n'avaient jamais donné lieu à une subvention auparavant.

Il convient donc d'approuver cette liste de subventions attribuées par le Département via cette enveloppe « Fonctionnement » du CDST.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable émis par le comité de pilotage territorial du CDST le 18 mars 2024 ;

il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver la programmation « Fonctionnement » 2024 du CDST figurant dans l'annexe jointe ;*
- ♦ *D'autoriser Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 2511-9 ou L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte s'y rapportant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président,




LUC GALLARD

Secrétaire de Séance,




Thierry RESTIF

INTERVENTIONS :

Véronique RUPIN, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : Le festival Fairy Fest a bénéficié d'une aide financière de 3000 € mais non consommée car il a été annulé car ils n'ont pas obtenu l'autorisation de l'Etat. Ils pourront redemander une aide l'année prochaine mais sans certitude de l'obtenir puisque non utilisée cette année. Cette somme est-elle perdue ? Est-ce redistribué ailleurs ?

Luc GALLARD, Président : C'est la problématique et c'est pour cela qui faut être certains des projets car les sommes allouées sont perdues.

Véronique RUPIN, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : C'était indépendant de leur volonté.

Fabienne PANNETIER, Directrice Générale des Services, RAFCOM : Le département a déjà voté et je doute qu'ils reviennent en arrière.

Thierry RESTIF, Vice-Président en Charge de la Transition Énergétique, Climatique et environnementale : Pourquoi devons-nous voter ce soir si les jeux sont faits ? Il y a un manque de souplesse du Département.

Luc GALLARD, Président : Nous allons demander au Département s'il est possible de réaffecter les 3000 €.

Anne RENAULT, Vice-Présidente en charge du Tourisme : Nous allons avoir le même problème avec l'annulation de l'inauguration du Château de Marcillé-Robert. Nous allons perdre 2750 €

INFORMATIQUE

DCC24-043

OBJET : ADHÉSION A RESAH

Monsieur Loïc GODET, Vice-président en charge de l'Informatique, du Système d'Information Géographique (SIG) et du Numérique présente le rapport suivant :

1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Le Réseau des acheteurs hospitaliers (Resah) est un groupement d'intérêt public national (GIP) dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats des pouvoirs adjudicateurs intervenant à titre principal ou accessoire dans le secteur sanitaire, médico-social et social.

Créé en 2007 pour appuyer initialement la mutualisation des achats hospitaliers, le Resah élargit progressivement l'offre de sa centrale d'achat public destinée aux collectivités territoriales (plus de 500 collectivités territoriales y adhèrent).

Le GIP Resah est un des principaux opérateurs de mutualisation dans le domaine des achats publics (par exemple, produits/matériels médicaux, bâtiments et énergies, transports et véhicules, informatique, prestations générales).

Son activité est organisée autour de deux grands pôles :

- Une centrale d'achat
- Un centre de ressources et d'expertises spécialisé dans le domaine de l'achat et de la logistique (centre de formation, activité de conseil, solutions informatiques achat).

L'accès aux prestations de service d'achat centralisé du Resah est réservé aux adhérents de la centrale d'achat. Pour bénéficier d'une offre, une personne morale doit donc adhérer à la centrale d'achat.

2. AVANTAGES DE L'ADHÉSION

Les principaux avantages sont notamment :

- L'accès à la centrale d'achat à un coût souvent moindre du fait de la massification des achats, notamment dans le domaine des solutions informatiques/téléphonie ;
- De ne pas avoir à lancer soi-même des marchés puisque Resah est pouvoir adjudicateur, tout en nous permettant d'être en lien direct avec le titulaire du marché.

3. COÛT DE L'ADHÉSION

Le montant de l'adhésion annuelle est de 600 € pour l'année 2024.

Il vous est proposé :

- ♦ De **solliciter l'adhésion** de Roche aux Fées Communauté auprès du GIP Resah pour 2024. Pour les années suivantes, elle se **renouvellera** par tacite reconduction ;
- ♦ De régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget principal de l'année concernée (Article 6281 - Fonction 020 - Service 0200). **Pour 2024, le montant est de 600 € ;**
- ♦ D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Le Président,




Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,




Thierry RESTIF

ECONOMIE

GESTION FONCIERE IMMOBILIERE

DCC24-044

OBJET : ZONE D'ACTIVITÉS DE LA CHAUVÉLIÈRE JANZÉ – CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER ET FONCIER À LA SOCIÉTÉ IMMOG – ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 12 DECEMBRE 2023

Monsieur Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie – Emploi - Insertion, présente le rapport suivant :

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

Monsieur Vincent SEGONZAC est le dirigeant de la société MOG actuellement domiciliée à Marcillé-Robert. Monsieur SEGONZAC a 20 ans d'expérience dans l'industrie du spectacle. La société MOG est une structure support aux activités de l'audiovisuel et de l'évènement. **Les implantations actuelles** se trouvent en France, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, en République du Congo, au Cap Vert et au Maroc. Monsieur SEGONZAC a créé, en 2022, une société civile immobilière, la SCI IMMOG. Il envisage d'acquérir pour l'exploitation de cette entreprise, un nouveau bien immobilier, qu'il mettrait en location au profit de la société MOG.

2. PRESENTATION DU PROJET



La nouvelle implantation consiste à accueillir un lieu de « résidence technique » et un entrepôt de stockage et de préparation de commandes. L'objectif est la préparation et la programmation de spectacles et d'évènements d'envergures.

Nombre de salariés. : Objectif 15 personnes à 2024. (Dépendant de la solution immobilière)
Postes existants : 4
Recrutements 2023 : + 5 personnes
Recrutements projetés sur 2024 : + 6 personnes.

L'activité de la société MOG se décompose comme suit :

ENTITES	ACTIVITES	BESOINS
MOG RENT	Banque d'équipement pour une solution locative de courte et longue durée Matériel haut de gamme	Besoin de surface de stockage. Entrepôts. Plateforme logistique Préparation de commandes
MOG SHOP	Equipements et consommables	
MOG STUDIO & MOG SCHOOL	Outil de création et de production audiovisuelle Centre de formation agréé par les fabricants Délivrance de certificats reconnus à l'international. Alternance. Compétences : <ul style="list-style-type: none"> • Sonorisation • Eclairage • Vidéo • Structure • Distribution électrique • Sécurité • Direction technique • Production • Artistique 	<ul style="list-style-type: none"> • Résidence technique • Studio d'enregistrement • Studio TV • Salle de répétition • Studio de tournage • Captation de vidéos. • Studio de photos. • Coworking « créativité (open space, bureau, salle de réunion/formation, salon, studio wig, studio solution immersive) <p>500m² 12 m de hauteur</p>



Pour le bon fonctionnement de ce projet :

- Il est attendu un projet immobilier d'entreprise, une extension du site historique sur la réserve foncière
- Le site historique connaîtrait un remaniement et des mises aux normes.
- L'environnement extérieur permet également de projeter les flux de l'activité sur une marche en avant, le site étant traversé de part et d'autre de l'îlot de quartier.

3. LOCALISATION DU PROJET

Au regard de ses besoins, Roche aux Fées Communauté (RAFCOM) a proposé à Monsieur SEGONZAC, un ensemble immobilier, l'ancien site de l'activité Kenwood et le terrain à bâtir mitoyen sur la zone d'activités de la Chauvelière à JANZE (Annexe 1 Description du bien).

L'ensemble présente une surface à prélever sur les parcelles actuellement cadastrées :

(Annexe 2 Plan d'implantation) :

Section	N°	Surface géographique totale (m ²)	Commentaire	Attribution globale et prévisionnelle
AD	536	2 500	Rue Saint-Exupéry	13 829 m ²
	513	116		
	494	2 066		
	493	2 595		
	490	37		
	489	691		
	488	5 824		

La cession de la parcelle située sur la commune de Janzé s'effectuera au profit de la société IMMOG ou de toute autre société qui lui serait substituée et son Dirigeant Monsieur Vincent SEGONZAC, au prix de :

- 1 200 000 € Nets de taxe.

(Annexe 3 avis de la Direction de l'Immobilier du 9 juin 2023)

Il convient d'y ajouter les frais de géomètre, de notaire et toutes les études en lien avec le projet qui seront à la charge de l'acquéreur.

4. CONDITIONS SUBSTANTIELLES DE LA CESSION

Lors de la délibération du 12 décembre 2023 (DCC23-116), Il avait été validé la cession de l'ensemble immobilier selon les conditions substantielles suivantes :

- **Les termes d'une vente ferme à paiement échelonné sur 10 ans et un transfert de la propriété du bien retardé au jour du paiement intégral du prix.** Cette technique permet d'éliminer les inconvénients les plus graves d'un paiement échelonné que peut subir le vendeur - RAFCOM, créancier de tout ou partie du prix de vente lorsqu'il se contente des garanties traditionnelles et lorsque son acquéreur fait l'objet d'une procédure collective.
- **L'interdiction temporaire pour l'acquéreur, d'aliéner tout ou partie de ce bien pendant une durée de 10 ans.**
- **Le pacte de préférence au profit du vendeur** (Roche aux Fées Communauté). En substance, si la société IMMOG, ou une autre société qui lui serait substituée, souhaite, dans les prochaines années, vendre ce bien, RAFCOM aura un droit de préférence pour l'acheter ; et ce, aux mêmes conditions, charges, modalités et prix que ceux définis dans l'acte de vente actuel.

A ce jour, l'acte de vente n'a pas été signé.

Or, depuis la délibération, l'acheteur a émis des demandes complémentaires qui impliquent de redélibérer, à savoir :

- **Le décalage de paiement de 12 mois** : les diagnostics préalables à la vente ont établi qu'une partie du bâtiment contenait de l'amiante (toiture et 1000 m² de sol). Ces éléments ont été tardivement portés à la connaissance du futur acquéreur, ce qui

ne lui a pas permis d'inclure cette dépense de l'ordre de 100 000 € dans son budget initial.

Il est donc proposé à la demande de l'acheteur de différer le paiement de la première mensualité d'un an à compter de la signature de l'acte de vente pour permettre au futur acquéreur de réaliser et de financer les travaux de désamiantage.

Le transfert de propriété n'interviendra ainsi qu'à l'issue du délai de 11 ans à compter de la signature de l'acte. En contrepartie, l'acquéreur prendra à sa charge l'opération de rénovation et de désamiantage des sols du bien, dès la signature du présent acte, sans pouvoir exiger une indemnité à ce titre du vendeur.

- L'allongement des délais de paiement des échéances de loyer : un retard de loyer de 6 mois avant d'activer la clause résolutoire.

- La location par l'acquéreur jusqu'au transfert de propriété : l'acquéreur pourra louer le bien sous réserve de l'obtention de l'accord préalable et écrit du vendeur sur le locataire présenté par l'acquéreur et sur le contrat de bail, afin de préserver l'objectif de développement économique à destination des activités productives et de services aux entreprises de la zone d'activité La Chauvelière.
Toutefois, l'acquéreur est d'ores et déjà autorisé à louer le bien à la société MOG, sous réserve de la reproduction dans le contrat de bail de la clause relative à la sous-location mentionnée infra.
En cas de location sous quelle que forme ou nature que ce soit, ou de mise à disposition par l'acquéreur, sans l'autorisation préalable écrite du vendeur, le vendeur pourra déclencher une action résolutoire indépendamment de la possibilité de demander des dommages et intérêts, en cas du maintien du locataire ou autre occupant, quinze jours après une mise en demeure adressée par le vendeur.
La sous location par la Société MOG est autorisée sous réserve qu'elle concerne des activités liées à celles de la société locataire. L'acquéreur devra reproduire cette clause définissant les conditions de sous-location par le locataire préalablement agréé par le vendeur, dans le contrat de bail signé avec son locataire.
En cas de non respect de cette clause, le vendeur pourra déclencher une action résolutoire indépendamment de la possibilité de demander des dommages et intérêts, en cas du maintien du sous locataire ou autre occupant, quinze jours après une mise en demeure adressée par le vendeur. »

- L'allongement du délai de dépôt de la demande de permis de construire et de l'achèvement de la construction : Roche aux Fées communauté accepte de laisser un délai maximum de 5 ans à l'acquéreur, pour l'obtention du permis de construire sur la partie non encore bâtie du bien à compter de la signature de l'acte de vente. L'exécution des travaux devant être réalisée dans un délai de 5 ans à compter de la délivrance du permis de construire. Dans le cas contraire, Roche aux Fées communauté pourra déclencher une action résolutoire.

Considérant, que ces modifications des clauses de la vente, interviennent à la demande de l'acquéreur et lui sont plus favorables.

Il vous est proposé :

- ♦ *D'abroger la délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 (DCC23-116), en vertu des articles L242-2 et L. 242-4 du Code des relations entre le public et l'administration*
 - ♦ *De céder, à Monsieur Vincent SEGONZAC dirigeant de la Société IMMOG ou tout autre société qui lui serait substituée et contrôlée par cette dernière un ensemble immobilier sur la Zone d'activités de La Chauvelière à JANZE composé :*
 - ❖ *D'une emprise foncière et d'un bâtiment industriel d'une superficie totale de 13 829 m² environ et situé tout ou partiellement sur les parcelles référencées AD 536/513/494/493/490/489/488.*
- Dans les conditions définies ci-avant et notamment avec comme conditions substantielles*
- ❖ *Les termes d'une vente ferme à paiement échelonné sur 11 ans et un transfert de la propriété du bien retardé au jour du paiement intégral du prix.*
 - ❖ *L'interdiction temporaire pour l'acquéreur, d'aliéner tout ou partie de ce bien pendant une durée de 11 ans.*
 - ❖ *Le pacte de préférence au profit du vendeur (Roche aux Fées Communauté).*
- ♦ *De fixer le prix de vente à 1 200 000 € Nets de taxe. Conformément à l'article 257 du Code général des impôts, la vente ne sera pas soumise à la TVA, l'aliénation du bien relevant du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif ;*
 - ♦ *De confier la rédaction de l'acte de vente à l'Office notarial ANDRE et BRANELLEC situé à Janzé, choisi par l'acquéreur et le vendeur ;*
 - ♦ *De décider que les frais de notaire, de géomètre et des études relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur ;*
 - ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer les actes correspondants à cette cession, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Le Président,



Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,



Thierry RESTIF

INTERVENTIONS :

Jonathan HOUILLOT, Conseiller municipal, Janzé : Il n'y avait pas d'autres acheteurs potentiels ?

Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion : Non. On le vend 2,2M€ alors que nous l'avons acheté que 735 000 €. Pour rappel, l'agence immobilière chargée à l'époque de la vente l'avait évalué à 1,2 M €. On va donc faire une belle plus-value. Nous l'avons aussi loué dans l'entrefaite.

ECONOMIE

DCC24-045

OBJET : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE SOUS FORME D'AVANCE REMBOURSABLE A LA SOCIETE MYLAB

Monsieur Hubert PARIS, Vice-Président, présente le rapport suivant :

1. PRESENTATION DU PROJET

Le LABORATOIRE MYLAB est l'outil technique de l'interprofession laitière, géré par un collège de producteurs, de laiteries privées et de coopératives laitières. Cette association loi 1901 se compose de 130 personnes spécialisées qui œuvrent au service de la filière laitière.



Cet acteur majeur de la filière laitière se positionne aujourd'hui parmi les principaux laboratoires d'analyses de la filière laitière à l'échelle européenne. Situé au cœur du bassin laitier de l'Ouest, doté d'expertises et de technologies de pointe, le laboratoire est à même de développer sa qualité de service et d'innovation au profit des producteurs, des coopératives laitières et des industriels privés en toute indépendance.

Les travaux d'implantation sont en cours sur la ZA du Bois de Teillay et le laboratoire MYLAB projette un déménagement de son activité à partir d'octobre 2024, pour une mise en œuvre opérationnelle en janvier 2025.

2. LA DEMANDE



Dans le cadre de ce développement, l'association MYLAB procède à de nouveaux investissements matériels et immatériels pour favoriser la compétitivité et la création d'emplois durables et de qualité, dont :

- Une ligne et un tunnel de lavage,
- Une machine de remplissage des flacons,
- Un spectromètre,
- Des infrastructures informatiques,
- Un broyeur à flacons à usage unique,
- Un autoclave et une centrale de températures.

À la suite d'une rencontre tripartite avec la Région, il est demandé d'étudier la faisabilité d'un soutien au projet via le dispositif d'une avance remboursable.

Les intérêts du projet consistent à :

- Devenir le laboratoire incontournable des éleveurs, des industriels et des partenaires de la filière laitière Ouest et Grand Ouest,
- Disposer d'un outil technique d'analyses modernisé

- Renforcer la diversification de l'activité en développant la recherche des contaminants et des agents microbiologiques pour la filière alimentaire, en particulier les produits laitiers
- Fluidifier les process et l'ergonomie des postes de travail
- Améliorer les conditions de travail en disposant d'espaces communs de restauration et de pause, de vestiaires.

3. CONDITIONS FINANCIERES



L'assiette du Pass Investissement est un dispositif qui cible l'investissement productif et non la partie immobilière du projet.

	Avance Remboursable	Investissement programme total
<i>Montant en €</i>	180 000€	14 131 000€ environ
<i>Part Région Bretagne</i>	150 000€	Dont
<i>Part RAFCOM</i>	30 000€	<i>Autofinancement 2.9 millions €</i> <i>Recours emprunt 11millions €</i>

Planning

- 2023/2024 : période de travaux de construction du nouveau site.
- Versement de l'avance à la signature de la convention.
- 2025 : intégration des nouveaux locaux au 1^{er} janvier
- Démarrage du remboursement en N+1, soit en juin 2025

Période prévisionnelle de remboursement sur 5 ans.

- Le laboratoire MYLAB rembourse la Région tous les trimestres.
- La Région rembourse RAFCOM 1 fois par an au prorata de sa participation au Pass Investissement.

Le portage de l'opération est piloté par la Région Bretagne en qualité de chef de file du Développement Economique.

Par ailleurs, il est à bien noter que tous ces éléments sont prévisionnels et que l'octroi de l'aide est conditionné au dépôt d'un dossier complet et du vote effectif de l'aide par la Région et par Roche aux Fées Communauté par leurs instances.

Il vous est proposé :

- ♦ *De contribuer au versement d'une avance remboursable au profit du laboratoire MYLAB d'un montant de 30 000 € en complément des 150 000 € apportés par la Région ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à négocier et à signer le projet de convention à intervenir ultérieurement avec la Région Bretagne et tous les autres documents relatifs à ce dossier (notamment les échéanciers).*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Le Président,



Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,



Thierry RESTIF

Séance levée à 22 H 19

Le Président,

Luc GALLARD

Secrétaire de Séance

Thierry RESTIF